

POUR

LES SERVICES PUBLICS

FSU

REVUE DE LA FÉDÉRATION SYNDICALE UNITAIRE - FSU - NUMÉRO 230, FÉVRIER 2021



Les services publics
pour sortir de la crise

Pratiques culturelles :
un bilan 2020

Maternelle,
le consensus brisé



AGO

COSMÉTIQUES

ATELIER DE SAVONNERIE ARTISANALE

www.agocosmetiques.com

Des savons qui n'ont rien à cacher !
Ça mousse, ça hydrate et ça sent bon !
Faites-vous plaisir !

Fabrication de savons surgras.

Vente d'accessoires de bain et coffrets-cadeaux.



Ingrédients
végétaux bio



Saponification
à froid



Produits artisanaux



Fabriqués en
Bretagne



Savons
moussants

5 grande rue
56190 AMBON

02 97 63 57 55 - contact@agocosmetiques.com

MOBILITÉ, AVANCEMENT, MUTATIONS, ...

GUIDE POUR AGIR ET DÉFENDRE LES DROITS
des personnels de la Fonction publique

SPÉCIAL DROIT À LA CARRIÈRE

Ce qu'il faut savoir aujourd'hui pour agir et mieux vous défendre

Loi de transformation de la Fonction publique

Ce que la loi change

- Affaiblissement**
Si la loi dite de « transformation de la Fonction publique » (LTFP) du 6 août 2019 n'a pas totalement remis en cause le droit à la carrière des fonctionnaires, elle l'a tout de même fortement affaibli en rendant le statut plus perméable encore aux logiques managériales contre le principe d'égalité de traitement. Elle a surtout restreint considérablement les capacités de contrôle par les représentant-es élu-es dans les commissions administratives paritaires (CAP).
- Suppression de compétences**
A été supprimé du statut le droit des fonctionnaires à participer « par l'intermédiaire de leurs délégués élus dans des organismes consultatifs (...) à l'examen des décisions individuelles relatives à leur carrière ». Ceci a pour conséquence de supprimer des compétences des CAP (examen des projets d'actes administratifs relatifs à la carrière [mutations, avancement, promotion]). La loi du 6 août 2019 introduit donc des biais très importants propices au développement de l'opacité, de l'arbitraire voire du clientélisme.
- Lutter contre l'opacité**
Auparavant, beaucoup d'erreurs de gestion des carrières, d'anomalies ou d'inégalités de traitement étaient prévenues par l'intervention des élu-es dans les CAP. En outre, chacune pouvait faire valoir sa situation auprès de ses élu-es pour la défendre. Les élu-es de la FSU vérifiaient la situation de toutes et tous les personnels et intervenaient pour faire corriger les erreurs, dans le cadre du principe général d'égalité de traitement, en amont des décisions de l'administration. C'est un levier important pour prévenir l'arbitraire de certains choix hiérarchiques. Désormais, seule subsiste la possibilité du recours a posteriori contre les décisions, pour lequel un accompagnement syndical est possible.
Il est donc important de connaître ce qui constitue son droit à la carrière pour le faire respecter et de savoir comment intervenir pour défendre celui-ci. Ne restez pas seule face à l'administration. Contactez les militant-es de la FSU pour vous accompagner et vous défendre.

Édition du 10/07/2021

U. F.S.U. ENGAGÉES AU QUOTIDIEN



CONTRE LA LOI DE TRANSFORMATION DE LA FONCTION PUBLIQUE

RETROUVEZ NOTRE TROISIÈME NUMÉRO

sur le site de la FSU : <https://fsu.fr>

sur sa page Facebook :
<https://www.facebook.com/FederationSyndicaleUnitaire>

sur son compte Twitter :
<https://twitter.com/FsuNationale>



17
Maternelle,
le consensus brisé



7
Libertés individuelles
Un fichage inquiétant



8
Situation sanitaire
Une crise qui dure



12
Personnels sociaux
Oubliés du Ségur



13
Grenelle
Deux-tiers des
enseignant-es et autres
personnels oubliés



15
Baccalauréat :
Pas de pilote
dans l'avion

24
C'est demain
L'hydrogène,
énergie d'avenir ?



28
Pratiques
culturelles :
un bilan 2020



30
Rencontre
avec
Yohanne Lamoulère

Revue de la Fédération
Syndicale Unitaire
104, rue Romain Rolland
93260 Les Lilas
Tél. : 01 41 63 27 30
Fax : 01 41 63 15 48
Internet : www.fsu.fr
Mél. : fsu.nationale@fsu.fr
pour@fsu.fr
N° CP : 0725-S07429
N° ISSN : 1246-077 X

Directeur de la publication :
Benoît Teste
Rédaction :
Sandrine Charrier,
Pierre Garnier,
Matthieu Leiritz,
Jacques Mucchielli,
Marie-Rose Rodrigues-Martins,
Valérie Soumaille
Conception :
NAJA presse

Publicité :
Com d'habitude Publicité
Clotilde Poitevin
7, rue Emile LACOSTE
19100 Brive
Tél. : 05 55 24 14 03
contact@comdhabitude.fr
Compogravure : CAG
Impression : SIEP
Crédit photo couverture :
Netange/Naja
Prix au numéro : 0,70 €

Abonnement : 5,60 €
Si vous changez d'adresse,
veuillez communiquer
vos nouvelles coordonnées
à votre syndicat.



ÉDITO Sortir de la crise

Ces lignes sont écrites à un moment où le plus grand flou demeure sur les modalités d'un troisième confinement dont le principe semble d'ores et déjà acquis. Malgré les espoirs suscités par les débuts de la vaccination, cette crise qui n'en finit plus déroule encore et toujours ses conséquences dramatiques : des décès et personnes gravement malades, des emplois supprimés, une jeunesse qui chancelle, la difficulté à se projeter, l'incertitude des prochaines restrictions et, au final, la frustration d'avoir peu de prise sur la réalité. C'est pourtant dans ces moments de crise que se redéfinissent les possibles et qu'il est donc absolument nécessaire de se mobiliser pour peser sur le cours des choses. C'est dès maintenant que se joue notamment la partie entre les tenants de l'assèchement des budgets publics justifiés par certain-es par la « dette COVID » et nos arguments sur l'impérieuse nécessité de conforter les budgets sociaux et les services publics, seule condition d'une préparation de l'avenir : les services publics sont un investissement et à ce titre, ils font partie de la solution à la crise. De ce point de vue, les personnels de l'Éducation, de l'Agriculture et de l'Enseignement Supérieur ainsi que les étudiant-es ont montré le 26 janvier qu'ils et elles refusaient les logiques austéritaires contenues dans le budget 2021 en se mobilisant à un niveau important pour une période où les mouvements collectifs sont rendus si compliqués par le contexte sanitaire. Investir dans l'éducation est le seul choix raisonnable à faire dans la période. Les infirmier-es scolaires dont les missions sont en outre menacées par la loi 4D, sont un bel exemple de capacité à créer une dynamique de mobilisation. L'appel à l'action de tou-ttes les salarié-es du 4 février prolonge cette dynamique. Il n'y a ni première, ni deuxième ligne, c'est toute la société qui fait face à la crise et qui, forte de cette expérience, peut imposer des choix progressistes et porteurs d'espoirs.



Benoît Teste

TRUMP out

Au bout de quatre longues années, le président Trump quitte enfin la Maison Blanche. Mais son bilan révèle des États-Unis profondément désunis, une société fracturée par les questions raciales, sociales mais aussi démocratiques. Le stupéfiant assaut contre le Capitole, encouragé par Donald Trump, souligne la montée en puissance d'une extrême Droite violente et confortée par le bon score réalisé par le président sortant. Les institutions, pensées par les Pères fondateurs comme un ensemble de contre-pouvoirs à la tentation de la tyrannie, ont cependant tenu bon, et le Parti républicain qui a si longtemps soutenu Donald Trump paraît au bord de l'implosion. Personne ne regrettera un chef d'État qui, jusqu'au bout de son mandat, a soufflé sur les braises de la division et a laissé procéder, contrairement à la tradition, à plusieurs exécutions capitales. Le démocrate Joe Biden a désormais quatre ans pour redonner aux États Unis une image plus avenante dans le monde, apaiser le climat politique et réduire des inégalités sociales qui ne furent pas pour rien dans le succès initial du président aujourd'hui désavoué.

Droits des femmes

L'Argentine légalise l'avortement

Par 38 voix pour, 29 contre et une abstention, le Sénat argentin a, le 30 décembre, adopté la loi légalisant l'avortement sans condition, déjà votée par les député-es. Tandis que les anti-avortement déploraient « la pire loi de la Terre », les milliers de militantes de la « marée verte » - en référence à la couleur des foulards arborés par les pro-IVG - laissaient éclater leur joie et leur émotion.

Depuis des années, une intense campagne en faveur d'un avortement légal, sûr et gratuit était menée avec plus de 300 organisations féministes. En 2018, un mouvement d'une ampleur inédite avait suscité un débat passionné autour d'une proposition de loi approuvée par les député-es mais rejetée par le Sénat, plus conservateur. Malgré le résultat, les féministes n'avaient pas renoncé et une nouvelle proposition de loi était déposée quelques mois plus tard. « On ne peut pas arrêter le vent » titrait Página 12, le plus important quotidien



L'IVG n'était permise jusqu'ici qu'en cas de viol ou de danger pour la vie de la mère.

de gauche de Buenos Aires, évoquant le large mouvement social et féministe, désormais en marche. L'IVG n'était permise jusqu'ici qu'en cas de viol ou de danger pour la vie de la mère. Cela forçait chaque année entre 370 000 et 520 000 femmes, sur 44 millions d'habitant-es, à se faire avorter clandestinement. 38 000 d'entre elles étaient hospitalisées suite à des complications.

Avec l'adoption de ce texte qui prévoit un droit à l'avortement jusqu'à la quatorzième semaine de grossesse, l'Argentine rejoint Cuba, l'Uruguay, le Guyana, la province de Mexico et l'État d'Oaxaca, les seuls territoires à autoriser l'IVG sans conditions en Amérique latine. Cette victoire dans ce pays majoritairement catholique qu'est l'Argentine renforcera sans conteste la lutte des féministes pour garantir les droits des femmes en Amérique du Sud. ♦

Valérie Soumaille

Le « contre-barymètre social » du SNUTEFI-FSU

C'EST L'ACTU

Quelle est votre actualité syndicale ?

Le manque de personnel est criant à Pôle emploi et pour absorber la montée du chômage, le travail à distance se développe à outrance, on craint sa pérennité après la crise. Certains agents gèrent 1 000 privés d'emploi, ils vont être regroupés en équipes pour suivre plus de 3 000 demandeurs de 3 agences différentes, ce qui constitue un nouvel éloignement. Pour quelle efficacité ? Dans les réseaux d'insertion, l'incertitude pour l'avenir domine car les fonds publics liés à des contrats d'objectifs sont loin du niveau des besoins. Enfin, la réforme de l'Organisation Territoriale de l'État éclate le ministère du travail en structures interministérielles, sous l'autorité des préfets et du ministère de l'intérieur. Atteintes à l'indépendance de l'inspection du travail, suppressions d'emplois et gestion politique des flux migratoires d'où une perte des cultures professionnelles.

Dans ce contexte que fait le SNU TEFI concernant la situation des personnels et la qualité du service rendu ?

Nous agissons au quotidien dans les instances représentatives du

personnel pour tirer le meilleur pour nos collègues, comme les protéger des risques psycho-sociaux, tout en gardant une attention au service rendu au public. Notre « contre barymètre social » fonde nos demandes. Nous analysons les projets et réunissons adhérents et collègues pour échanger sur les changements en cours et les problèmes du terrain. Des actions, souvent intersyndicales, sont lancées pour peser sur les décisions ministérielles, comme la sanction contre l'inspecteur Anthony Smith. Nous restons engagés au quotidien avec les collègues des sites, pour la défense du service public de l'Emploi et nous attachons à agir ensemble, syndicat FSU de Pôle emploi, Ministère du travail et réseaux d'insertion, pour gagner en puissance et en représentativité.



Mirabelle Lemaire, secrétaire générale.

Propos recueillis par Pierre Garnier

Le SNUTEFI-FSU regroupe trois secteurs : Pôle emploi, Ministère du travail et réseaux d'insertion.

Mobilisation

Face au mépris : des personnels mobilisés

C'est plus d'un personnel sur 3 de l'Éducation nationale qui étaient en grève le 26 janvier à l'appel d'une large intersyndicale FSU, CGT, FO, Solidaires, Snalc, Sncl, Unef, et organisations lycéennes, rejointe çà et là par des sections Sgen ou SE Unsa...

Face à la surdité, au mépris et au double langage du Ministère de l'Éducation nationale, toutes et tous ont manifesté leur exaspération et demandé une réelle revalorisation des salaires, le respect des métiers et des moyens supplémentaires pour l'École publique.

Les éléments de langage d'un ministre imbu de ses prérogatives, calfeutré dans ses certitudes sur ce que devrait être l'École, sourd aux voix de terrain, ne sont plus acceptés.

Ainsi des prétendues retombées salariales du Grenelle de l'Éducation qui ne toucheront qu'une minorité d'agent-es, ainsi des concertations sur l'avenir des métiers quand tout est décidé par un petit cercle



La crise sanitaire se double d'une profonde crise économique et sociale, qui creuse encore davantage les inégalités.

d'experts obéissants, ainsi d'une École qui serait épargnée par l'austérité quand tant de postes disparaissent.

L'École serait pour le ministre une priorité, mais des classes ferment, l'éducation prioritaire est menacée de démantèlement, les missions des infirmières scolaires menacées de « mutualisation » avec d'autres services, et l'enseignement supérieur sacrifié par le refus obstiné du retour à l'enseigne-

ment dans les universités... C'est, en dépit de la fatigue et de la lassitude de beaucoup dans une crise sanitaire qui n'en finit pas, ce ras-le-bol devant le double discours gouvernemental qu'ont exprimé avec résolution, dans une large unité, les personnels mobilisés le 26 janvier.

La crise sanitaire se double d'une profonde crise économique et sociale, qui creuse encore davantage les inégalités, accroissant la précarité du plus grand nombre quand une minorité s'enrichit toujours plus.

C'est le sens de la présence de la FSU à la journée du 4 février, à l'appel de la CGT et de Solidaires. Car seule la mobilisation des salarié-es peut permettre de surmonter l'obstination de la majorité LREM, du gouvernement et du Président à par exemple revenir à une fiscalité plus redistributrice par un accroissement des prélèvements sur les catégories les plus favorisés.

Alors que pèsent toujours la menace d'une remise à l'ordre du jour parlementaire des

Loi autonomie

Le groupe des 9 (FSU, CGT, FO, CFTC, CFE-CGC, Solidaires, FGR- FP, LSR, Ensemble & solidaires) a enfin été reçu par le cabinet de Brigitte Bourguignon, ministre déléguée à l'autonomie, le 13 janvier. Aucun calendrier sur la future loi autonomie n'est fixé mais l'assurance a été donnée qu'elle sera effective en 2022. Le ministère annonce une loi ambitieuse qui couvrirait le champ des personnes âgées mais les financements ne sont pas au rendez-vous. Le groupe des 9 a rappelé sa revendication d'un grand service public et la prise en charge de la perte d'autonomie à 100 % dans la branche Sécu.

Le cabinet affirme poursuivre ses échanges avec le groupe des 9, un nouveau rendez-vous sera pris dans « un petit mois ». Maintenir la pression est indispensable si on en juge les déclarations gouvernementales au Parlement le même jour : « Le gouvernement reste déterminé à mettre en œuvre la réforme du grand âge et de l'autonomie » mais « au terme de la crise sanitaire ». Personnes en perte d'autonomie et personnels attendront encore.

réformes libérales sur les retraites ou l'assurance chômage, et que se profile une politique d'austérité renforcée au prétexte du remboursement de la dette publique, le syndicalisme doit montrer sa capacité à mobiliser et à proposer des alternatives.

La FSU s'y emploiera, avec les personnels, et en recherchant l'unité la plus large. 🔥

Matthieu Leiritz

Retraités-es

En dépit de la situation anxiogène, le groupe des 9 poursuit ses nombreuses actions.

Elles ont permis la revalorisation de toutes les pensions de base au 1^{er} janvier de 0,4 %. Mais le compte n'y est pas : depuis 2012, le pouvoir d'achat ne cesse de diminuer et le COR prévoit une paupérisation importante des retraités-es dans un avenir proche. Le groupe des 9 a décidé de relancer la pétition pour défendre le pouvoir d'achat et l'accès à la santé, en incitant les retraités-es à intervenir sur les lieux publics. Il propose la distribution d'un tract reprenant la plateforme revendicative des 9, devant les centres de vaccination.

Au vu de la situation sanitaire, le groupe des 9 a décidé de reporter une action d'envergure en mars ce qui n'empêchera pas les retraités-es de participer, aux côtés des actifs et actives, aux actions décidées dans plusieurs secteurs ou dans un cadre plus large.

La crise du logement s'aggrave

Malgré le contexte sanitaire, l'immobilier connaît une hausse de 2,2 %. Dans le même temps les dépenses de l'état pour le logement ont baissé de 1,6 milliard tandis que les recettes fiscales ont enregistré une hausse de 4,7 milliards d'euros pour 2019. La crise du logement s'aggrave. Le nombre de mal logé-es et de sans-abris augmente alors que la loi impose d'héberger les personnes et que l'INSEE évalue à 3,1 millions le nombre de logements vacants. Face à la crise sanitaire et ses conséquences, les impayés de loyer explosent. Les expulsions s'annoncent massives. Au côté du DAL et autres organisations, la FSU participe à la construction de la journée européenne du 27 mars pour le droit au logement, l'arrêt des expulsions et contre le logement cher.

Énergie

Le service public en danger

La CGT, la CFDT, FO et la CFE-CGC avaient fixé au 13 janvier un ultimatum à l'état pour renoncer aux projets de démantèlement du service public de l'énergie. En l'absence de réponse, les agent-es d'EDF et d'ENGIE sont à nouveau mobilisé-es.

Trois plans sont en projet. Le plan Hercule qui consacrerait les moyens financiers de modernisation du parc nucléaire intégré dans un EDF « bleu » en échange d'une privatisation de certaines de ses activités rentables relevant du secteur public (commercialisation de l'électricité, barrages et énergies renouvelables). Intégré dans la loi issue de la Convention citoyenne pour le climat il a été présenté en conseil des ministres en janvier. À ce plan s'ajoutent le plan Clamadieu pour ENGIE, menacée de scission, et le plan Kretinsky concernant des coupes dans les centrales thermiques Gazel Energie. Face à l'opacité des discus-



Les journées d'actions du 26 novembre et celles du 10 et 17 décembre ont mobilisé plus d'un tiers des agent-es.

sions entre l'État et la commission européenne les syndicats, qui étaient absents des discussions, ont décidé d'imposer un calendrier. Les journées d'actions du 26 novembre et celles du 10 et 17 décembre ont mobilisé plus d'un tiers des agent-es, déterminé-es malgré les contraintes sanitaires. Craignant que l'exécutif, pressé par le calendrier et par l'obligation de trouver des moyens pour

financer pour produire de l'électricité, ait recours aux ordonnances, les syndicats ont interpellé les groupes de gauche à l'Assemblée et ont obtenu le soutien de plusieurs député-es notamment du PCF. Trois nouvelles journées d'action ont eu lieu les 14, 19 et 28 janvier afin d'empêcher la destruction du service public de l'énergie. La journée de mobilisation interprofessionnelle du 4 février sera une nouvelle fois l'occasion d'exiger le retrait des projets. 🔥

Marie-Rose Rodrigues-Martins

Migrant-es

La violence continue

L'évacuation du camp de migrant-es place de la République en novembre avait choqué. À Calais, la violence contre les exilé-es se décline au quotidien.

Les mesures répressives à l'encontre de celles et ceux qui cherchent refuge ne cessent de s'intensifier. En septembre dernier, en pleine crise sanitaire, la maire de Calais avait obtenu du ministre de l'intérieur un arrêté préfectoral interdisant la distribution de repas dans vingt et une rues

de la ville, et davantage de CRS. Le 24 décembre, une tournée d'expulsions des campements de fortune installés sur des terrains vagues, au bord des routes et sous les ponts, a été ordonnée. Évacuation, tentes piétinées ou lacérées à coups de couteau pour les rendre inutilisables, affaires personnelles saisies, arrestations arbitraires, la routine des violences infligées aux migrant-es s'est installée.

Le gouvernement, face à la

détermination de ces exilé-es prêt-es à tout pour rejoindre l'Angleterre, use de méthodes de harcèlement avec pour objectif de décourager les migrant-es de vivre sur place en attendant de pouvoir partir. Les associations sont empêchées d'apporter leur aide. Malgré tout, des collectifs se créent qui traitent la question juridique afin de faire cesser ces expulsions sans base légale.

En attendant, des associations et organisations, comme la



FSU, exigent que soient garantis les accès à la nourriture et à l'eau, et l'assainissement. 🔥

M.-R. R.-M.



© THE AGENCE

Tribune justice sociale et climat

Alors qu'a lieu le 50^e Forum économique et social, huit responsables de syndicats et d'associations dont la FSU, la CGT, Oxfam ou Attac, ont appelé à « répondre à la double urgence climatique et sociale » dans une tribune.

La planète brûle. Les mouvements sociaux et environnementaux qui se multiplient portent tous l'exigence d'un projet fondé sur la justice sociale, la préservation des ressources et la fin des politiques productivistes destructrices et des cadeaux fiscaux aux grands groupes. L'idée d'un monde d'après, où les riches seront interdits d'émettre quarante fois plus de carbone que les plus pauvres. En France, face au sentiment grandissant de crainte pour l'avenir, les signataires appellent à une véritable transition énergétique, agricole et industrielle, c'est-à-dire à une transformation profonde des façons de produire et de consommer qu'imposent les crises écologique et climatique. « Nous aspirons à un meilleur partage des richesses passant par une vraie justice fiscale, l'élargissement des droits sociaux, la fin de la toute-puissance des marchés financiers et de l'influence des multinationales sur la politique », écrivent les signataires. En somme, à l'opposé des motivations de Davos.



© THE AGENCE

Libertés individuelles

Un fichage inquiétant

Le Conseil d'État a rejeté le recours en référé déposé par les organisations syndicales CGT, FO, FSU, SAF, SM, Solidaires, l'UNEF, et l'association GISTI contre les décrets qui élargissent le champ de trois fichiers de police et de gendarmerie.

Cependant, la décision du Conseil d'État précise que la mention des opinions politiques, des convictions philosophiques, religieuses ou une appartenance syndicale ainsi que des « données de santé révélant une dangerosité particulière » ne peuvent faire l'objet d'un fichage. Mais, si

ces activités sont susceptibles de porter atteinte à la sécurité publique ou à la sûreté de l'État, il sera possible de les fichier, même si elles font apparaître ces opinions ou données de santé de la personne. La nuance est importante et interdit donc « un enregistrement de personnes dans le traitement fondé sur la simple appartenance syndicale ».

Obtenir l'annulation

Toutefois, l'atteinte portée aux droits et libertés reste conséquente car ces informations pourront toujours apparaître

parmi les « activités susceptibles de porter atteinte à la sécurité publique ou à la sûreté de l'État », dans lesquelles peuvent figurer les « habitudes de vie » ou encore l'activité d'une personne sur les réseaux sociaux.

En outre, ces fichiers peuvent avoir des conséquences sur la situation professionnelle des salarié-es: ils pourront être consultés pour les enquêtes administratives préalables aux recrutements, affectations, mutations, décisions d'agrément ou d'habilitation pour certains emplois publics ou privés (sécurité ou défense, accès à des zones protégées comme les sites nucléaires, sites militaires, aéroports, transport public de personnes...). Ils pourront être également par les préfetures pour des demandes de titres de séjour ou de naturalisation. Les organisations reviendront devant le Conseil d'État pour obtenir l'annulation des dispositions les plus inquiétantes des décrets contestés. ♦

Sandrine Charmier

Pas de bébés à la consigne

Le 15 décembre le ministère des solidarités et de la santé a présenté son projet d'ordonnance et de décret concernant la réforme des modes d'accueil. Suite à la levée de boucliers que ces annonces avaient provoquée le ministère a procédé à des aménagements. La création de jardins d'éveil est abandonnée, l'expérience professionnelle pour diriger une crèche de plus de 40 enfants est rétablie, la quotité de présence revue à la hausse. Mais la plupart des mesures de la réforme Taquet sont maintenues: plus d'enfants accueillis pour moins de professionnel-les formé-es et disponibles. Le collectif *Pas de bébés à la consigne* appelle tous les personnels à se mettre en grève le 2 février pour exiger l'abandon des projets.

Réquisition des logements vides !

Les associations estiment que plus de 300 000 personnes sont privées de logements stables et dignes, que des dizaines de milliers de personnes sont à la rue ou dans des bidonvilles, et que des centaines de milliers vivent des conditions de logement indignes et dégradantes, malgré les droits et les lois en leur faveur. L'INSEE a recensé trois millions de logements vacants en France, dont 400 000 en Île-de-France.

La loi de réquisition permet de loger en urgence des personnes sans abri et les très mal logés-es. Depuis 1945, trois procédures de réquisitions de locaux vacants à destination des sans-logis ont été instituées. Celle issue de l'ordonnance du 11 octobre 1945, a fait ses preuves puisqu'elle a permis la réquisition de plus de 100 000 logements jusque dans les années 90, dont un millier en 1995-1996, Jacques Chirac était alors maire de Paris. Depuis, aucune réquisition n'a été prononcée sur des biens appartenant à de grands propriétaires privés. Le « Collectif réquisition » comprenant de nombreuses associations et organisations, dont la FSU demande une véritable politique sociale du logement et l'application de la loi. Il appelle à déposer massivement avec les sans-abris et les très mal logés-es des demandes de réquisitions d'immeubles vacants, propriétés de grands propriétaires privés et publics.



Situation sanitaire

Une crise qui dure

S'il n'est pas facile d'y voir clair, de confinements en couvre-feux et hypothèses de re-confinements, l'issue de la crise sanitaire semble encore bien éloignée, tant les indicateurs sont encore pour beaucoup dans le rouge.

Pour l'infectiologue Karine Lacombe il faut s'attendre à « un mois de mars très dur » en France, pays actuellement « sur un plateau ascendant ». Nouveaux cas, décès et hospitalisations sont en effet toujours à des niveaux élevés. Selon l'INSERM, les variants du Covid, en particulier celui d'Outre-Manche, pourraient devenir dominants « entre fin février et mi-mars », menace qui risque de peser fortement sur le niveau des mesures que prendra l'exécutif.

L'espoir d'une issue, né du développement historiquement rapide de vaccins, est lui aussi assez éloigné, les centres de vaccination ouverts début janvier pour commencer aux plus de 75 ans, ayant été très vite saturés et en rupture de doses. Le Préfet de Saône-et-Loire par exemple, a annoncé complet jusqu'au 15 mars.

Malgré les retards de livraison de doses et de logistique, le million de personnes vaccinées a été dépassé fin janvier, alors que le Premier ministre garde encore l'espoir d'une « sortie de crise à l'été prochain ».

Des conséquences difficiles à mesurer

En attendant, une nouvelle période s'ouvre. Pour le gouvernement, pas question de réouvrir cinémas, musées et salles de spectacle. Idem pour les bars et restaurants fermés vraisemblablement jusqu'à Pâques... et pour les remon-

tées mécaniques qui risquent bien de ne pas s'activer de l'année.

Au-delà, impossible de mesurer pleinement les conséquences sociales et économiques de la crise que la jeunesse prend de plein fouet, oubliée tout comme les plus pauvres, du « plan de relance ». La Fonction publique est et sera en première ligne pour faire face aux conséquences sociales, psychologiques, scolaires, et aux effets de l'accroissement des inégalités. Il faudrait lui en donner tous les moyens. ♦

Pierre Garnier

Au bonheur des riches

L'ONG Oxfam, dans son rapport annuel sur les inégalités, constate que les grandes fortunes mondiales sont sorties renforcées de la pandémie, renouvelant son appel à taxer la richesse afin de combattre « le virus des inégalités ».

« Les 1 000 personnes les plus riches du monde ont retrouvé leur niveau de richesse d'avant la pandémie en seulement neuf mois alors qu'il pourrait falloir plus de dix ans aux personnes les plus pauvres pour se relever des impacts économiques »,

« La crise du coronavirus doit marquer un tournant dans la fiscalité des personnes et des entreprises les plus riches. (...) Cela peut prendre la forme d'une augmentation de l'impôt sur la fortune, de taxes sur les transactions financières et de mesures d'éradication de l'évasion fiscale ».

« 1 jeune, 1 solution »

L'emploi des jeunes en question

Le plan « 1 jeune, 1 solution » doté d'une enveloppe de 6,5 milliards d'euros, est censé permettre d'accompagner les jeunes de 16 à 25 ans au sortir de la crise de la Covid-19.

Trois priorités : faciliter l'entrée dans la vie professionnelle avec 3,2 milliards pour stimuler l'embauche des jeunes sous forme de CDI, CDD ou de contrats en alternance ; orienter et former 200 000 jeunes vers les secteurs et métiers d'avenir (1,6 milliard) ; accompagner 300 000 jeunes supplémentaires éloignés de l'emploi en construisant des parcours d'insertion sur mesure (1,3 milliard).

Pour la FSU, ce plan n'est pas à la hauteur de la situation. Il cache un développement de l'apprentissage, d'abaissement du coût du travail et de mise en concurrence de salarié-es entre eux.



La FSU rappelle le rôle du service public d'éducation qui peut accueillir tous les jeunes.

Le gouvernement choisit la même orientation que lors de la crise de 2009 : pousser les jeunes vers l'apprentissage alors que les entreprises sont en difficulté, ce qui a conduit à l'augmentation du nombre des jeunes sans formation et/ou sans emploi.

La FSU rappelle le rôle du service public d'éducation qui peut accueillir tous les jeunes,

y compris dans le cadre de leur droit à retour en formation. Les lycées professionnels disposent de formations sous statut scolaire qui dépendent beaucoup moins de la conjoncture économique que les formations en apprentissage (ou contrat de professionnalisation).

Le gouvernement prévoit d'ajuster les mesures en 2021. La FSU doit être associée à ce premier bilan. ♦

Sandrine Charrier

Droits des femmes

Une année en demi-teinte

L'année 2020 aura été marquée par de nombreuses avancées pour les droits des femmes. Cependant les luttes doivent s'intensifier.

Si la crise sanitaire a eu des conséquences sur la condition des femmes avec une augmentation des violences conjugales, une augmentation des tâches (repas, école à distance et télétravail), l'augmentation de la précarité et la misère pour celles qui sont seules, certaines évolutions sont à noter.

La libération de la parole est en marche. Grâce aux témoignages sur plusieurs #metoo et aux

nombreuses réactions suite aux déclarations de Jean-Michel Blanquer sur la « tenue républicaine » le gouvernement envisage enfin des mesures pour garantir la protection des filles et des femmes.

Il s'engage également à mieux protéger les victimes d'inceste. Il élargit la contraception et le suivi gratuits aux filles de moins de quinze ans. L'Académie des Césars promet quant à elle la parité.

Malgré tout, les associations féministes dénoncent le manque de volonté de l'exécutif. Les

féminicides restent un fléau. Les bracelets anti rapprochement manquent. Le 3919 est en passe de disparaître. La loi prolongeant le délai de 12 à 14 semaines votée par l'assemblée mais reportée par le sénat ne se traduit pas encore par des garanties d'accès (manque de centres, campagne d'information, harmonisation du délai au niveau européen). Des exigences que porteront ensemble les citoyen-nes le 8 mars, journée internationale des droits des femmes. ♦

Marie-Rose Rodrigues-Martins

Confinement et violences conjugales

Selon l'ONU, les appels aux numéros d'urgence ont été multipliés par cinq dans certains pays du fait de l'augmentation de violences conjugales liées au confinement. Les restrictions en matière de déplacements, l'isolement social et la précarité sont les causes de la vulnérabilité accrue chez les femmes. En France le 3919, numéro national de référence pour les femmes victimes de violences, a reçu 44 235 appels, soit une hausse de 400 % entre le 16 mars et le 10 mai. Dans le même temps, les plaintes pour violences conjugales ont augmenté de 36 % selon le secrétariat d'État à l'égalité hommes-femmes.

Des chiffres alarmants

225 000 femmes sont victimes de violences conjugales chaque année, 146 (+21 % en 2019) en meurent. Les femmes représentent 84 % des victimes de violences conjugales. 88 % des auteurs sont des hommes. 43 % des femmes avaient déjà déposé plainte pour des violences, selon le ministère de l'Intérieur. Les violences faites aux femmes représentent 22 % des homicides. Selon l'observatoire des violences, 94 000 viols ont lieu par an, soit un viol toutes les six minutes. Ce chiffre est très sous-estimé selon les associations qui recueillent les récits de femmes qui évoquent celui de 250 000.

Violences faites aux femmes

Il est de la responsabilité collective des militant-es de la FSU de porter avec conviction et force ce sujet des violences faites aux femmes pour que cesse l'insupportable. Ne pas nommer, c'est rendre invisible, c'est nier que des violences sont perpétrées contre des femmes parce qu'elles sont des femmes et ce dans le contexte d'une société où perdurent et se perpétuent les inégalités de genre. Ce livret FSU donne aux syndicalistes les modalités de défense concrètes des victimes.

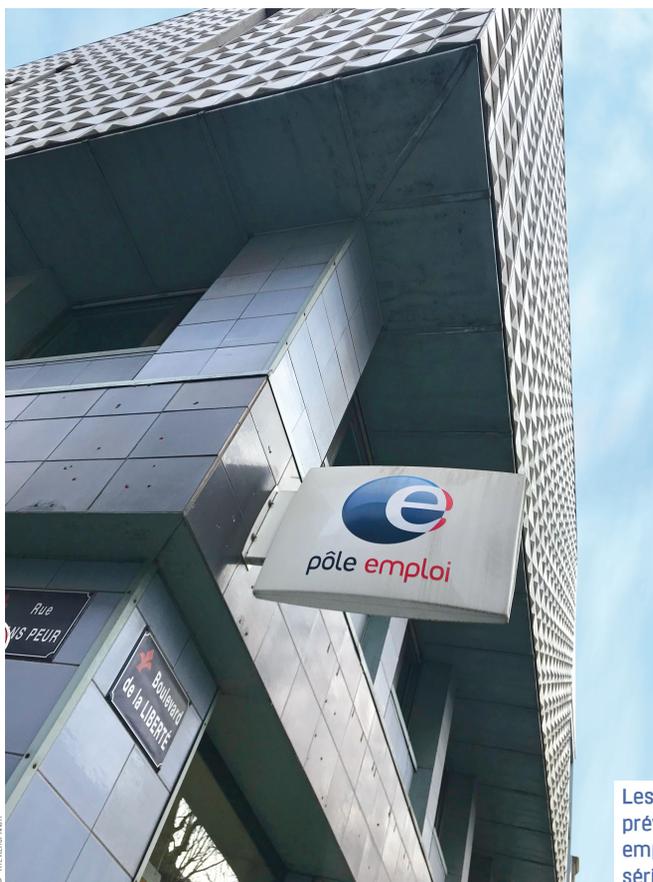
Chômage

Renforcement des contrôles

Discrètement inséré lors de son passage au Sénat en décembre, un article de la loi de finances 2021 renforce encore le contrôle des chômeurs et chômeuses.

Dans le but de contrôler la véracité de leurs déclarations et « l'authenticité des pièces produites en vue de l'attribution et du paiement des allocations, aides ainsi que de toute autre prestation servie par Pôle emploi », il donne aux agent-es chargé-es de la prévention de la fraude à Pôle emploi, l'accès à une série de données personnelles, comme par exemple les données d'un compte bancaire. En cas de refus de donner accès à ces documents sous trente jours, l'article de la loi de finances prévoit une amende de 1 500 euros.

Ces mesures sont révélatrices de ce qui apparaît comme un détournement des missions de



l'organisme public, passant d'une chasse au chômage à la chasse aux chômeurs et chômeuses; stigmatisant davantage encore les privé-es d'emploi en laissant penser qu'en plus d'être feignant-es, ils et elles sont fraudeurs et fraudeuses.

La fraude, ou les erreurs, à l'assurance chômage ne concerneraient pourtant selon Pôle emploi, que 0,5 % de l'ensemble des allocations versées par an – 117 millions d'euros –, demeurant sept fois inférieures à la fraude aux prélèvements sociaux du fait d'un employeur ou d'une entreprise.

L'évasion fiscale est quant à elle estimée à 117,9 milliards d'euros, soit 660 fois plus.

Valérie Soumaille

Les agent-es chargé-es de la prévention de la fraude à Pôle emploi, auront accès à une série de données personnelles.

Le Beauvau de la sécurité a commencé

« Le Beauvau de la sécurité », la grande concertation nationale consacrée à la police et la gendarmerie a commencé le 1^{er} février, en présence du Premier ministre. Cette consultation s'étalera sur quatre mois et concernera huit thèmes, dont le lien police-population, le maintien de l'ordre, l'utilisation des images, l'encadrement et la formation. Des syndicats de police et de gendarmerie, des parlementaires et des représentants des maires seront invités à participer à des tables rondes, qui auront lieu tous les 15 jours,

Protection sociale complémentaire

Les employeurs publics aussi

Progressivement, à partir de 2022 et pour une mise en œuvre complète en 2026, les employeurs publics devront obligatoirement prendre en charge une partie du financement de la protection sociale complémentaire en santé.

Le minimum de cette prise en charge correspondra à 50 % du financement d'un panier de base défini par le code de la sécurité sociale, à l'instar des salarié-es du secteur privé. Cette obligation va découler d'une ordonnance qui a été

soumise à la consultation des organisations syndicales le 18 janvier. La FSU s'est abstenue, elle n'a pas voté contre ce texte car les dépenses des agent-es pour leur assurance complémentaire en santé et en prévoyance sont de plus en plus lourdes, notamment pour celles et ceux qui ont les rémunérations les plus faibles.

Mais il n'était pas possible non plus d'approuver une évolution législative qui va, comme l'ANI, accord national interprofessionnel de 2013 dans le secteur

privé, entraîner de nouveaux transferts de prise en charge de la sécurité sociale vers les mutuelles, qui va favoriser la progression des assureurs privés sur ce champ.

En outre beaucoup d'incertitudes demeurent. La ministre n'a repris qu'une infime partie de la centaine d'amendements et des questions cruciales, comme celle des solidarités entre actifs, actives et retraités, sont reportées à des négociations ultérieures.

Sandrine Chamier

Loi 4D

Démolition puissance 4

Présumé aux syndicats de la Fonction publique le 17 décembre dernier, le projet de loi 4D (déconcentration, décentralisation, différenciation, décomplexification) affectera profondément tant la qualité des services publics concernés que les métiers des agent-es. Il sera présenté en conseil des ministres en février 2021.

Associée à la loi de transformation publique du 6 août 2019 qui rend possible les détachements d'office des fonctionnaires, la loi 4D, portée par Jacqueline Gourault, ministre de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales et par Amélie de Montchalin ministre de la transformation et de la Fonction publique, pourrait favoriser une nouvelle vague massive de privatisations.

Quels en sont les principaux aspects ?

S'agissant de « *Décentralisation* », donc du transfert de compétences de l'État vers des collectivités territoriales, les services de médecine scolaire



Dans les agences de l'eau avec le ministère de l'environnement le préfet décidera de tout, jusqu'à leur financement.

de l'Éducation Nationale seraient transférés aux départements en les réunissant avec les services de protection infantile (PMI) pour créer un service de la santé de l'enfant tout au long de sa minorité.

Les gestionnaires des EPLE, seraient placés « *sous l'autorité fonctionnelle des collectivités territoriales* ».

Le versant « *Déconcentration* » renforcera le rôle des préfets au détriment des logiques de métiers : ainsi dans les agences de l'eau avec le ministère de l'environnement le préfet décidera de tout, jusqu'à leur financement. En matière de santé, d'urbanisme et de logement, de lutte contre le réchauffement climatique et de préservation de la biodiversité, beaucoup de missions seraient transférées ou réorganisées et pour certaines externalisées.

Nouveauté : le principe de « *Différenciation* » multiplie les possibilités de dérogations et rend peu lisible l'action publique. Au prétexte de souplesse et d'adaptation aux réalités locales, le gouvernement donne des compétences à géo-

Nouveaux transferts

Après les lois de 2014 et 2015 créant les métropoles, les nouvelles régions, et donnant notamment à ces dernières de nouvelles compétences, le projet de loi 4D approfondit la réforme territoriale de l'État. Il accentue la décentralisation en modifiant l'organisation des services de l'État dans les territoires, à travers le programme CAP2022 qui se traduit par des réformes de l'organisation des ministères et des services déconcentrés de l'État en région.

L'État cherche à se désengager d'un certain nombre de compétences en les déléguant aux collectivités territoriales, notamment les régions. Cette loi 4D, annoncée comme construite par la concertation avec les élu-es des collectivités et les parlementaires, veut renforcer la possibilité de différencier les compétences déléguées aux collectivités, notamment aux Régions, soit à droit constitutionnel constant, soit par une réforme constitutionnelle.

métrie variable, sur des bases floues, sans doute aux collectivités gérées par les personnalités les plus influentes. Ajouté à la demande du 1^{er} ministre, le concept de « *Décomplexification* » vaporeux risque de favoriser le tout numérique et d'accentuer l'isolement de certains territoires dont s'éloigneraient de plus en plus les services publics. Pour la FSU, ce projet de loi est dangereux pour le modèle social français et remet en cause l'égalité de traitement des citoyen-nes. ♦

Matthieu Leiritz

Santé scolaire menacée

Le SNICS-FSU s'oppose à la décentralisation vers les départements des médecins et infirmier-es de l'Éducation Nationale, décidée au prétexte d'améliorer le taux de réalisation des visites médicales obligatoires.

Cela signifierait la fin de la consultation infirmière libre et gratuite au service de la réussite scolaire.

L'égalité d'accès pour les élèves ne sera plus assurée, une départementalisation engendrant des cadres différents selon les territoires. Ce projet enterre le concept de santé à l'École et avec lui la réponse aux besoins exprimés des jeunes. Il balaise d'un revers de main la reconnaissance de la spécialité infirmière.

Le corps des infirmier-es de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur sera mis en extinction, signifiant la fin de leurs missions spécifiques liées à la réussite scolaire pour assurer le suivi de l'état de santé des jeunes et leur sortie des établissements scolaires.

Appel pour des états généraux de l'éducation

De nombreuses et nombreux enseignant-es et pédagogues de la maternelle à l'université lancent un appel pour une « école ambitieuse » et une « culture commune ».

Tout converge vers une croissance des inégalités : l'insuffisance des moyens du service public, un soutien à l'école privée qui ne cesse de réduire la mixité scolaire, l'appui aux start-up de l'éducation comme aux grands groupes internationaux pour développer des actions de soutien scolaire, d'orientation, d'accompagnement des apprentissages, la délégation de la formation professionnelle aux entreprises privées...

<https://etatsgeneraux.carnetsrouges.fr>

Personnels sociaux Oublié-es du Ségur

Les « oublié-es du Ségur » ne désarment pas pour dénoncer l'exclusion des personnels sociaux et médico-sociaux des accords du Ségur de la santé. Syndicats et collectifs de professionnels continuent en effet de se mobiliser depuis octobre.

Leur revendication phare est d'obtenir l'augmentation de 183 euros net par mois accordée à leurs collègues soignantes. « Mêmes boulots, salaires inégaux », « même galère, écart de salaire, soignants en colère » entend-on lors des manifestations.

Dernière journée nationale d'action en date : celle du 21 janvier à l'initiative de la CGT-Santé. Dans les Hautes Alpes, le service de soins infirmiers à domicile (SSIAD) de La Fare-en-Champsaur y participait avec dix autres SSIAD. Un secteur de santé qui compte 80 000 salarié-es en France. Dans les Deux Sèvres, personnels des services du CSAPA (centre de soins, d'accompagnement et de prévention en addictologie) et du SSIAD en



« Mêmes boulots, salaires inégaux ».

étaient, tout comme les personnels du Centre hospitalier des pays de Morlaix (CHPM), des Genêts d'or et d'Ar Brug en Bretagne, mobilisés sur une opération escargot.

Le sentiment d'injustice est aussi partagé notamment par des salarié-es de structures médico-sociales, comme les Instituts médico-éducatifs, de foyers d'accueil médicalisés ou de foyers départementaux pour l'enfance. La crise sanitaire a contribué à alourdir la charge de travail de ces personnels du médico-social également en première ligne, sou-

mis aussi à une plus forte pression de leur hiérarchie, avec une pénibilité au travail semblable à celle du milieu hospitalier ou en Ehpad. D'où une grande incompréhension. La CFDT a annoncé qu'elle formait un recours devant le Conseil d'État pour « inégalité de traitement », et avait appelé à une mobilisation le 12 janvier. La CGT-Santé a pour sa part lancé une pétition en ligne pour attribuer les 183 euros aux personnels du secteur social, médico-social, du handicap, ainsi qu'à ceux en Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi. ♦

Pierre Garnier

LTFP

Informer et revendiquer

La loi dite de transformation de la Fonction publique (LTFP) bouleverse largement les conditions dans lesquelles se gèrent pour les fonctionnaires les carrières, les mutations, les promotions, les détachements, ou l'avancement.

Il s'agissait, dans la logique libérale du président Emmanuel Macron et de la majorité LREM, de limiter les droits des personnels à une gestion

transparente et équitable, avec la garantie du regard de leurs représentant-es élu-es, et également d'affaiblir les organisations syndicales, à commencer par la FSU.

Celle-ci mène donc une campagne d'opinion pour souligner les conséquences néfastes de la LTFP sur les décisions de carrière ou de mutation touchant les personnels.

La FSU informe les fonctionnaires sur les nouvelles règles en vigueur. Qu'est-ce que la loi change ? Quels sont les droits des agent-es aujourd'hui ? Comment lutter contre l'opacité, l'arbitraire, voire le clientélisme ?

C'est pour répondre à ces questions que la FSU a décidé de produire une série de fiches utiles et opérationnelles à des-

tinuation des différentes catégories de personnels impactées par cette loi. Trois fiches sont d'ores et déjà disponibles sur le site national de la FSU. ♦

Matthieu Leiritz

- <https://fsu.fr/special-carriere-ce-qui-faut-savoir-aujourd'hui-pour-agir-et-mieux-vous-defendre/>
- <https://fsu.fr/special-chsct-ce-qui-faut-savoir-aujourd'hui-pour-agir-et-mieux-vous-defendre/>
- <https://fsu.fr/special-contractuel-les-ce-qui-faut-savoir-aujourd'hui-pour-agir-et-mieux-vous-defendre/>

Grenelle

Deux-tiers des enseignant-es et autres personnels oublié-es

Depuis son arrivée au ministère de l'éducation nationale, depuis trois ans donc, Jean-Michel Blanquer ne manque pas une occasion de déclarer sa volonté de revaloriser les enseignant-es. Enfin, il a annoncé un Grenelle, façon « *vous allez voir ce que vous allez voir* ».

L'engagement de revaloriser les personnels et particulièrement les professeurs-es semblait devoir se concrétiser, pour qu'enfin, comme les comparaisons internationales le montrent depuis des années, leur place ne soit plus sous la moyenne des pays de l'OCDE, et que le gel du point d'indice n'accroisse plus cet écart.

Mais le label « Grenelle » a du plomb dans l'aile. En guise de négociation large avec l'ensemble des partenaires pour conclure un accord ambitieux, la parole n'a quasiment été donnée qu'à des « expert-es », celle des acteurs et actrices de terrain étant ignorée dans des réunions censées décrire « *l'enseignant du XXI^e siècle* ». Et le compte n'y est pas. 400 M€



Revalorisation seulement pour les 15 premières années de carrières des titulaires.

pour revaloriser les personnels et accompagner la transformation des métiers de l'éducation, une sorte de deal avec une « prime d'attractivité » versée à partir de mai 2021, mais dont seulement 31 % des enseignant-es verront la couleur. Revalorisation seulement pour

les 15 premières années de carrières des titulaires donc, 100 € nets par mois au 2^e échelon, 36 € nets par mois pour les titulaires au 7^e échelon. Entre 54 € et 27 € nets par mois pour les contractuel-les entre le 1^{er} et le 7^e niveau. Les autres, exerçant devant élèves, devront se contenter chaque année d'une prime d'équipement informatique de 150 €, versée dès janvier 2021. Seule une minorité des personnels bénéficieraient d'une faible revalorisation salariale. Pour un « Grenelle » c'est plus que court au regard de l'ampleur des besoins et des retards cumulés en termes de rémunérations.

Au final, une grande opération de communication sans, voire contre les personnels, ce qui a conduit la FSU à quitter les ateliers de ce « Grenelle ». Et à construire une action de grève dans l'éducation le 26 janvier, avant d'œuvrer au rassemblement dans l'action de l'ensem-

Formation initiale

Depuis plus d'un an le ministère de l'éducation nationale publie progressivement les textes concernant la « professionnalisation » de la formation des enseignant-es. La FSU appelle les personnels à refuser des maquettes ne tenant pas compte des impératifs de la formation en master, utilisant les étudiant-es en formation comme moyens de remplacement en les mettant en responsabilité devant élèves. Elle demande le respect des contenus disciplinaires, didactiques et de recherche des masters, ainsi qu'un temps de service pour les fonctionnaires stagiaires ne dépassant pas le tiers-temps pour une entrée progressive dans les métiers. Elle demande également l'abandon de l'oral d'entretien des concours tel qu'il est présenté, véritable formatage mettant de côté les qualifications disciplinaires, pédagogiques et didactiques. Dans un communiqué, la FSU, CGT Educ'action, SUD, SNALC, FO et SNCL appellent les personnels et étudiant-es à se mobiliser et à exiger une toute autre réforme de la formation initiale.

ble des agent-es pour qu'enfin tous les métiers de la Fonction publique soient revalorisés, reconnus, respectés.

La distribution très ciblée de primes, conjuguée à une volonté d'accroître le poids de la hiérarchie, ne répond en rien à la nécessaire revalorisation des métiers... et n'a aucune chance de faire décoller la France aux classements internationaux. ♦

Pierre Garnier

Livre FSU

« Apprendre à lire. Une pratique culturelle en classe » est un ouvrage de l'Institut de la FSU qui propose des pistes de réflexion et d'action.

On y lit la conviction que le rôle de l'école publique est de créer les conditions pour que tous les élèves exercent leur capacité à réfléchir, construire du sens, découvrir le plaisir du texte et de sa production, partager avec d'autres des émotions, dans des relations de coopération. Un accès à l'écrit facteur déterminant d'émancipation intellectuelle et sociale.

Jacques Bernardin, Paul Devin, Jacques Crinon, Christine Passerieux et Maryse Rebière y traitent notamment des polémiques et consensus autour de l'enseignement de la lecture, de culture littéraire et du rôle de l'école.

Rencontres maternelle GFEN

Samedi 30 janvier ont eu lieu les 13^e rencontres sur la maternelle, ouvertes à toutes et tous, organisées par le groupe français d'éducation nouvelle (GFEN). L'occasion de mener une réflexion sur Parler, lire, écrire, comprendre, raconter, produire de l'écrit à l'école maternelle qui sont des activités exigeantes pour les enfants qui apprennent à nommer les objets du monde puis à les réfléchir, dans un échange tissant des relations aux autres et contribuant à l'édification de soi. Des actes de ces rencontres seront publiés.

Webinaire maternelle

Le SNUipp-FSU a organisé un webinaire le mardi 19 janvier pour aider à comprendre comment la maternelle est attaquée dans ses fondements et entrevoir des pistes de « riposte ». Plus de 1 400 collègues ont suivi les interventions de Véronique Boiron, enseignante chercheuse à l'INSPE d'Aquitaine, didacticienne du langage oral, et Joël Briand, maître de conférences et formateur honoraire en mathématiques, menant en particulier des recherches sur la construction du nombre. Il est possible de revoir la vidéo des interventions sur le site du SNUipp-FSU

Alternance étudiant-es MEEF

Pour la rentrée 2021, l'Éducation nationale prévoit des contrats de formation en alternance pour les professeur-es et les conseillères et conseillers d'éducation principaux au cours du master MEEF. Sous statut étudiant ils et elles percevront 865 euros par mois pour 9 heures par semaine en primaire et 6 heures dans le second degré. Ces étudiant-es seront utilisé-es comme moyens d'enseignement. Si l'alternance peut permettre d'envisager une formation avec des allers et retours entre le terrain et les contenus à l'INSPE, issus de la recherche, la question du suivi est déterminante.

Laïcité

Une enquête qui interroge

La fondation Jean Jaurès, groupe de réflexion proche du Parti socialiste, a récemment publié, en association avec le journal Charlie Hebdo, une enquête relative à l'impact des pressions religieuses sur les pratiques d'enseignement, tant dans le premier que le second degré.

Dans le contexte de fortes tensions liées au meurtre de Samuel Paty par un fanatique islamiste et aux débats sur la loi dite de protection des valeurs républicaines, la note de la fondation, fondée sur un sondage IFOP, fait couler beaucoup d'encre.

L'enquête confirme l'importance et la progression préoccupantes des pressions de nature religieuse sur les personnels enseignants, qui seraient confrontés à 80 %, au moins une fois dans leur carrière, à des incidents de natures multiples, qu'il s'agisse de contestations sur les contenus enseignés, d'absentéisme lors de fêtes religieuses ou de



Dans le contexte de fortes tensions liées au meurtre de Samuel Paty.

pratiques scolaires comme la natation.

Si les faits rapportés démontrent bien la difficulté à faire vivre l'enseignement laïc, fondé sur les savoirs, et détaché des croyances, l'enquête n'en est pas moins discutabile dans sa méthodologie. Ainsi,

la pratique de l'autocensure (40 % du panel) peut-elle recouvrir bien des significations qui ne sont pas toutes liées à une quelconque peur du blasphème. Par ailleurs, l'enquête, par son entrée dramatisante, est également utilisée par des médias moins soucieux de laïcité que d'agiter les peurs et de stigmatiser les Musulman.es. ♦

Matthieu Leiritz

Lille

Suicide d'une lycéenne transgenre

Le suicide de Fouad lycéenne transgenre de Lille le 16 décembre a secoué l'institution et toute la société.

Ce drame révèle que les personnels manquent cruellement de formation pour accompagner et repérer la détresse de certain-es jeunes, savoir réagir et enrayer les dynamiques de discriminations qui peuvent se créer parmi les groupes de jeunes, et prévenir

de tels actes. Ces problématiques des enjeux identitaires des jeunes ne sont pas imposées dans le débat éducatif, ni prévues dans la formation initiale ou continue laissant les enseignant-es et personnels démunis-es.

Former, accompagner en donnant les moyens de déployer le plan national d'actions promis par Elisabeth Moreno, ministre déléguée à

l'égalité femmes-hommes. Au-delà de ses discours et de quelques engagements sur des guides à utiliser, le ministre de l'Éducation nationale ne semble pas avoir pris la mesure de ces enjeux et fait preuve une nouvelle fois de manque de détermination à combattre les préjugés par une politique coordonnée et d'ampleur. ♦

Marie-Rose Rodrigues-Martins



Session 2021

Baccalauréat : Pas de pilote dans l'avion

La session 2021 devait être celle de l'achèvement du processus de réforme, elle semble aujourd'hui suspendue aux aléas du contexte sanitaire.

Désormais, tous les « ajustements » sont possibles dans les modalités et les contenus des épreuves. Une session de bac s'étale sur les années de Première et de Terminale. Avec la réforme, aux notes des bulletins s'ajoutent les trois sessions d'évaluations communes et des épreuves finales et nationales débutant avec le français en fin de Première, se poursuivant en Terminale avec les épreuves de spécialité en mars, la philosophie et le grand oral en juin.

Sous le signe de l'incertitude

Le ministère a annoncé en novembre dernier la transformation des évaluations communes en notes de contrôle continu, établies à partir des moyennes trimestrielles de Terminale.

Une ordonnance publiée le 24 décembre 2020 reconduit le principe de l'improvisation en matière d'examen dont les modalités peuvent changer jusqu'à

deux semaines avant la date officielle des épreuves. Comment dans ces conditions conduire les apprentissages de façon sereine et préparer les élèves aux épreuves de baccalauréat au rythme des confinements et reconfinements, des couvre-feux et des enseignements plus ou moins « hybrides » ?

Jusqu'au-boutisme ministériel

La mission est d'autant plus difficile que le ministère s'entête à faire comme si tout est normal, ignore les appels unanimes aux allègements de programmes et refuse tout aménagement du calendrier des épreuves.

En pleine reprise épidémique, le ministère a enjoint les lycées à assurer les enseignements de spécialité « en totalité en présentiel », peu importe que les groupes atteignent 35 élèves ou plus. Il a même appelé aux heures supplémentaires pour des cours de rattrapage, et au volontariat pour organiser des « stages de réussite » pendant les vacances de février. Et deux jours après, il annule les épreuves qui devaient se tenir à partir du 15 mars et les remplace par les notes des bulletins ! Le baccalauréat 2021 repose désormais sur 82 % de contrôle continu. ♦

Sandrine Charrier

Mobilisation EPS

Face à l'annonce inattendue et brutale de l'interdiction de pratiques en milieu couvert en plein hiver, le SNEP-FSU et les enseignant-es d'EPS se mobilisent fortement. Alors que le ministère a refusé aux équipes la possibilité de s'adapter à la situation sanitaire par l'allègement des effectifs, les enseignant-es se retrouvent parfois face à des impossibilités de cours extérieurs et « reconfinent » leurs élèves en salle de classe. La colère, l'exaspération est grande et dans chaque académie, département, les enseignant-es d'EPS se mobilisent pour faire valoir que d'autres mesures sanitaires sont envisageables et réclamer la réouverture des gymnases aux scolaires. Les pratiques participent de la santé des élèves, cette décision relève du non-sens.

Université en souffrance

Les suicides et tentatives de suicides d'étudiant-es se multiplient, confirmant l'alerte de leur détresse majeure. À la précarité financière vécue par de plus en plus d'entre elles et eux, s'ajoutent les difficultés à se projeter dans un contexte de crises sanitaire et économique, ou encore le questionnement quant à la valeur des diplômes. Alors que les universités sont fermées depuis de longs mois, l'isolement pèse, avec le risque d'un décrochage des études. Le 14 janvier, le Premier ministre assurait que « les étudiants sont une source de préoccupation majeure ». La ministre de l'Enseignement supérieur annonçait la reprise des travaux dirigés en présentiel par « demi-groupe » pour les étudiant-es de première année, à partir du 25 janvier, ainsi que le doublement du nombre de psychologues dans les établissements durant le deuxième semestre. Le 21 janvier, en visite à l'université de Saclay, Emmanuel Macron annonçait l'accès à deux repas par jour à 1 euro pour toutes les étudiant-es et leur retour en présentiel un jour par semaine. Toutes ces annonces sont très loin des besoins réels. « La souffrance des étudiant-es, l'épuisement des personnels (...) sont ignorés, et leur expression réprimée » dénonçaient le même jour personnels et étudiant-es après avoir été empêché-es de manifester par des forces de l'ordre venues en nombre.



à lire gratuitement en ligne : <http://institut.fsu.fr>



Coordonné par
Alain Dalançon,
Josiane Dragoni,
Jean-Michel Drevon



Coordonné par
Christian Laval,
Francis Vergne



Frédéric Grimaud

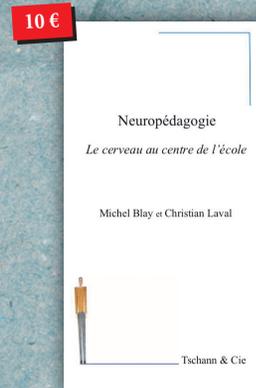
à commander en ligne ou par courrier



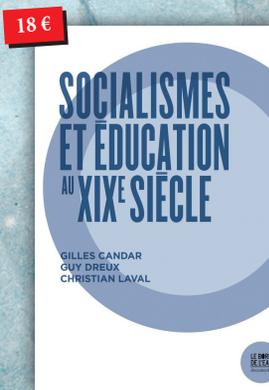
Anicet Le Pors,
Gérard Aschieri



Coordonné par
Martine Boudet



Michel Blay,
Christian Laval



Gilles Candar, Guy Dreux,
Christian Laval



Évelyne Bechtold-Rognon



Gilles Candar, Guy Dreux

Maternelle, le consensus brisé



Dossier réalisé par :
Sandrine Charrier, Pierre Garnier,
Matthieu Leiritz, Marie-Rose Rodrigues-Martins,
Valérie Soumaille.

© TRÉVIERS/NAJA

L'École maternelle jouissait en France d'un consensus pédagogique et politique. Sans écouter les spécialistes ni les enseignant-es, Jean-Michel Blanquer est en train de le faire voler en éclat.

Instituée par les lois Ferry, l'école maternelle est une école à part entière, publique, gratuite et laïque. Une école qui est une exception en Europe et dans le monde.

Des premiers programmes de 1908 qui se voulaient ambitieux au niveau éducatif et non « scolaires » au programme de 2015 issu de la loi de refondation de 2013, l'école maternelle a traversé différents modèles. Ces dernières années, elle subit des effets de balancier au gré des alternances politiques à propos des objectifs poursuivis.

Elle accueille 97 % des enfants de trois ans. Lieu collectif d'expériences et d'apprentissages, elle a pour ambition de donner envie aux enfants de la fréquenter et d'épanouir leur personnalité. Centrée sur l'enfant en 1989, sans attendus, elle impose à partir de 1995 des objectifs précis qui vont amener à l'évaluation de compétences normatives. Cette évaluation connaît en 2015 un véritable changement de paradigme avec le concept d'évaluation positive basée sur l'observation de l'enfant, restituant ses progrès. Conçu de manière démocratique par le conseil

...

supérieur des programmes (CSP), instance indépendante constitué de spécialistes et d'expert-es de l'école maternelle, en croisant les apports de la recherche et ceux des professionnel-les, le programme de 2015 avait été plébiscité par toute la communauté éducative. À la rentrée 2020, convaincu que l'évaluation est l'outil de transformation indispensable du système, le ministre Jean-Michel Blanquer prétexte l'instruction obligatoire à 3 ans pour opérer un retour en arrière et remettre en cause la spécificité des apprentissages en maternelle. Pour cela il a commandé une note au CSP, actuellement réduit à quelques neuroscientifiques et « expert-es ». Des manières d'apprendre calquées sur l'élémentaire y sont préconisées, sans tenir compte des intérêts de l'enfant ou de l'avis de la profession. La riposte de toutes les associations éducatives, des organisations syndicales et des partenaires de l'école a été immédiate. Tous et toutes ont dénoncé l'orientation qui s'annonce, réduisant l'école maternelle à une école préparant aux tests maths-français de début de CP et renforçant l'évaluation de performances scolaires, abandonnant les autres domaines d'apprentissage et renonçant au principe du tous et toutes capables. L'annonce d'évaluations dès la petite section et des risques de mises en échec précoce a sidéré la communauté éducative. Cette conception d'une école première où tout ce qui ne relèverait pas des fondamentaux n'est pas légitime ne trouvera aucun soutien parmi ceux et celles qui s'engagent à réduire les inégalités.

Les programmes vidés de leurs contenus ?



La maternelle manque d'une formation initiale et d'un solide plan de formation continue, alimentés par les travaux de la recherche, pour accompagner les enseignant-es.

La spécificité de l'école maternelle, école première est remise en question dans une note du conseil supérieur des programmes.

Pauline Kergomard, inspectrice générale, qui a posé dès sa création en 1881 les premières pierres de cette école spécifique la définissait ainsi: « *Ni caserne, ni petite Sorbonne* », « *ni garderie, ni école élémentaire* ». La recherche d'un équilibre entre épanouissement et apprentissages est permanente, chaque enfant y est accueilli dans sa singularité. Avec des locaux, un mobilier et une pédagogie adaptés, tout en « *se défiant du modèle primaire* » et en s'inspirant de l'idée que « *le jeu c'est le travail de l'enfant, c'est son métier, c'est sa vie.* ». Une philosophie qui a inspiré l'école maternelle jusqu'aux années 1980, où la quasi-totalité des

enfants de plus de trois ans et une grande partie de ceux de deux ans étaient alors scolarisés.

Depuis, le débat entre ceux et celles qui voient dans la maternelle une simple garderie et les partisan-es d'une maternelle préparant directement aux apprentissages de l'école élémentaire, se traduit dans les politiques éducatives par des coups de balancier et d'incessantes réécritures des programmes au gré des alternances. En 2008 paraissent des programmes directifs et décriés pour leur « *primarisation* », remplaçant des les programmes novateurs de 2002. Avec la promesse démocratique de la loi d'orientation de 2013, le programme de 2015 permet de penser la maternelle comme une école qui s'adapte aux jeunes enfants et organise des modalités spécifiques d'apprentis-

sage : apprendre en jouant, en réfléchissant, en résolvant des problèmes, en s'exerçant, en se remémorant et en mémorisant. Dans ce cycle unique des apprentissages premiers, la pédagogie repose sur la progressivité des apprentissages et l'adaptation au développement du jeune enfant invitant à « tenir compte des différences d'âge et de maturité au sein d'une même classe », avec l'affirmation du tous et toutes capables d'apprendre et de progresser. Une évaluation positive est mise en œuvre avec des attendus de fin de maternelle qui fixent un horizon, et non des items qu'il faudrait évaluer régulièrement dans les premières années de la scolarité.

Ces coups de volant permanents contrarient la portée des programmes officiels. Donner aux équipes le temps, les moyens et des ressources efficaces et accessibles - comme l'avaient été les documents d'accompagnement de 2002 et 2015 -, pour les mettre « à leur main » dans le quotidien de la classe, constituait une étape nécessaire. Mais plus généralement, la maternelle manque d'une formation initiale et d'un solide plan de formation continue, alimentés par les travaux de la recherche, pour accompagner les enseignant-es dans la mise en place de démarches et de situations d'apprentissage. Elle a besoin de réseaux d'aide spécialisée dans chaque école pour mettre en œuvre de la prévention... ainsi que des ATSEM en nombre suffisant pour travailler avec les équipes et les élèves aux progrès des élèves de ces derniers.

Il faut également un réel investissement des collectivités locales dans la construction et l'équipement d'écoles répondant aux spécificités de cette tranche d'âge. Enfin et surtout, une réelle réduction des effectifs par classe doit être engagée, pour redonner de la disponibilité aux enseignant-es et leur permettre de doter tous les enfants des outils requis dans les apprentissages. Cette école première mérite une plus grande attention, de la stabilité afin que les enfants et plus particulièrement ceux des classes populaires, se familiarisent avec les attendus de l'école. ♦

Sylvie Plane : « Des aberrations »

Sylvie Plane a été vice-présidente du Conseil Supérieur des Programmes qui a conduit à la rédaction des programmes de 2015 pour la maternelle. Elle a été « démissionnée » par la présidente actuelle en février 2018.

Qu'est ce qui a changé dans la composition du CSP depuis l'arrivée de Jean Michel Blanquer ?

La composition du CSP est fixée depuis 2013 : dix personnalités qualifiées, trois députés, trois sénateurs, deux membres du CESE. Ce qui a changé c'est la sensibilité de ses membres et leur connaissance de l'école. En 2015 les universitaires qui étaient au CSP enseignaient en ESPE et connaissaient l'école, le collège et le lycée. Ceux qui y sont actuellement connaissent le lycée et les classes prépa. Seule une députée connaît la maternelle. Le nombre d'Inspecteurs généraux a augmenté, or ils ont le ministre pour patron. Les parlementaires actuels représentent la droite et la majorité, loin des valeurs partagées lors de la rédaction des programmes de 2015. Pour le programme maternelle de 2015 le CSP avait constitué un groupe de travail auquel participaient des directeurs d'écoles et des CPC. Il avait pu choisir en toute indépendance des experts qui ont confronté leurs points de vue. Aujourd'hui, il n'y a pas d'acteurs de terrain et le ministre a choisi lui-même les experts en constituant le Conseil scientifique.

Quelles conséquences dans la façon de construire des programmes, quid de la prise en compte des compétences de terrain ?

Les principes qui ont été appliqués pour les programmes de 2015 ne le sont plus. Pour les programmes de 2015, les groupes de travail avaient auditionné des spécialistes et rédigé une ébauche de programme qui a été présentée aux associations et aux syndicats dont l'avis a été entendu. Puis il y a eu une consultation nationale qui a conduit à de nouvelles réécritures.



Le nouveau CSP se fonde uniquement sur les évaluations de CP pour attaquer les programmes.

Aujourd'hui, il n'y a ni compétences liées au terrain ni consultation. Et la maternelle est pensée sur le modèle de l'élémentaire. D'où des aberrations comme un cahier de mots pour des enfants de 3 ans ou l'idée de les faire reformuler leurs propos jusqu'à ce qu'ils soient corrects ce qui n'a aucun sens dans une classe où l'enjeu est de faire parler les enfants.

Il n'y a pas eu de bilan de la mise en application des programmes comme prévu par la charte des programmes. Le nouveau CSP se fonde uniquement sur les évaluations de CP pour attaquer les programmes. Le ministre ne refait pas les programmes mais revient dessus par petites touches, en faisant intervenir le CSP sur chaque sujet. Et ces réformes constantes sont accompagnées d'un formatage, par le biais de documents d'accompagnement, qui tâche de réduire les enseignants à n'être que des exécutants. ♦

Baisse de la scolarisation des moins de trois ans

L'abaissement de l'obligation d'instruction à trois ans pour tous les enfants pourrait-il remettre en cause l'accueil à l'école dès deux ans ? Si rien n'est affirmé en ce sens par le ministère, la crainte existe, nourrie par les déclarations de Jean-Michel Blanquer, pour qui il n'est pas certain que la scolarisation avant trois ans « ait un intérêt particulier pour l'enfant ». L'accueil des tout-petits étant toujours soumis au principe de leur accueil « dans la limite des places disponibles », leur scolarisation reste une variable d'ajustement des politiques budgétaires. Après avoir avoisiné 36 % entre 1990 et 2000, le taux de scolarisation a - concomitamment aux suppressions massives de postes dans l'éducation - diminué très nettement pour revenir au niveau très faible de 12 % en 2011, équivalent à celui des années 1960. La scolarisation précoce permet pourtant aux enfants de développer des compétences langagières et sociales. Elle prend tout son sens dans un premier cycle inscrit dans un projet de développement langagier, affectif, social, physique et artistique de l'élève en devenir. Toutefois elle ne peut se faire si les conditions spécifiques de scolarisation ne sont pas à la hauteur des besoins des tout-petits : salles spacieuses, matériel adéquat, effectif réduit à 15 élèves par classe, une ATSEM affectée à temps plein à cette classe et une formation de qualité aux gestes professionnels adaptés à cette tranche d'âge.



© PHOTO/ANNA

La maternelle attaquée



© PHOTO/ANNA

Le ministre a chargé le CSP d'« améliorer » les programmes, auxquels il reproche de n'avoir pas d'ambition en termes de contenus d'apprentissages.

Le conseil supérieur des programmes (CSP), à la demande du ministre, a publié une note promouvant une orientation des programmes qui constituerait un véritable retour en arrière pour l'école maternelle.

Prétextant la scolarité obligatoire à 3 ans effective à la rentrée 2021, mesure de justice sociale visant l'égalité selon lui, le ministre a chargé le CSP d'« améliorer » les programmes, auxquels il reproche de se contenter d'accompagner le développement de l'enfant et de n'avoir pas d'ambition en termes de contenus d'apprentissages. Dans la droite ligne des recommandations et guides adressés en nombre aux enseignants-es ses propositions définissent les contours d'une école maternelle dont l'objectif premier sera d'« assurer à tous les enfants des acquisitions qui leur seront nécessaires pour aborder avec confiance le cours préparatoire ».

Une conception mécanique des apprentissages scolaires

Le CSP dans l'école maternelle, ne voit que l'épanouissement « affectif de l'enfant » que dans une conception de développement où l'enfant serait « un petit vide qu'il conviendrait de remplir pour le faire grandir » analyse la chercheuse Mireille Brigaudiot. Le remplir à l'aide de « fondamentaux », en prétendant

qu'il suffit de le baigner dans des « jeux » de langage ou de mathématiques pour qu'il en adopte les usages. Dans cette logique les préconisations sur le langage portent sur la « langue » dans une conception mécanique des apprentissages scolaires.

Celles sur le nombre révèlent une conception de l'école axée sur l'exercice et de la répétition. La construction du nombre est mise en retrait au profit du recentrage sur l'utilisation et la connaissance des nombres. Aucune référence n'est faite aux travaux des chercheuses et chercheurs qui sont les piliers des connaissances sur l'enfant et les apprentissages.

Le CSP s'est privé des apports de la recherche en sociologie, didactique, psychologie... pour ne consulter que trois chercheurs proches du ministre.

Bachotage dès la maternelle ?

Quant aux enseignants-es, dont la professionnalité s'exerce au quotidien sur le terrain, il et elles sont invité-es à se « soucier » des « résultats », à suivre les protocoles et utiliser les outils proposés par l'institution. Il leur est demandé d'exécuter et développer des formes de travail calquées sur l'école élémentaire, inadaptées aux jeunes enfants, et qui finiront par instaurer un bachotage en cen-

Le collectif forum de la maternelle remet ça

Né à la suite des assises de la maternelle organisées en 2018, le collectif du forum de la maternelle s'est réuni afin d'organiser une riposte suite aux préconisations du Conseil supérieur des programmes concernant le programme de l'école maternelle. Dans une tribune à paraître dans une version numérique de Libération, les organisations et associations signataires dénoncent une orientation visant à transformer les missions de l'école première jusqu'à la seule préparation du CP et à ses tests d'entrée, dans une norme scolaire renforcée et uniformément imposée à toutes et tous, le plus tôt possible. Elles réaffirment au contraire l'école du tous et toutes capables, et de la réussite de tous et toutes.

trant l'activité sur ce qui fera l'objet de l'évaluation.

Dans l'esprit du CSP, les résultats des tests de CP leur serviront de guide. Cette évaluation est préconisée par le CSP dès la petite section, laissant craindre la mise en œuvre d'un dépistage précoce alors que seules l'observation de l'élève et l'analyse de ses besoins, constituent un outil pouvant servir de guide à une évaluation positive, comme l'affirme le programme 2015.

Le programme 2015 plébiscité par la profession

Faut-il rappeler que, fruit d'une longue consultation de toute la communauté éducative, du regard croisé du terrain et de la recherche, le programme de 2015 avait été plébiscité par la profession ?

Le SNUipp-FSU riposte en lançant une campagne avec l'ensemble des partenaires de l'école, en s'appuyant sur les travaux de la recherche, pour alerter la profession et l'opinion sur les dangers du projet ministériel. ♦

Des évaluations dès l'âge de trois ans

Le programme 2015 de la maternelle a promu une nouvelle conception de l'évaluation, prenant appui sur la réussite des élèves, avec un carnet de suivi des apprentissages renseigné tout au long du cycle et une synthèse des acquis de l'élève établie à la fin de la dernière année du cycle 1.

Cette évaluation dite positive s'appuie sur l'échange et le dialogue entre l'enfant et l'enseignant-e, tenant compte du rythme d'acquisition de chacun-e, permettant d'aider les élèves à identifier ce qu'ils savent, ce qu'ils savent faire, ce qu'ils apprennent. « Évaluer, c'est faire sortir les valeurs », disait le psychosociologue André de Perreti. Ainsi « Évaluer c'est donner de la valeur ».

Mireille Brigaudiot, maîtresse de conférences en sciences du langage, souligne quant à elle le lien entre programme 2015 et philosophie d'évaluation, moyen de mettre en œuvre le fait que tous les enfants sont capables de progresser. « En manifestant sa confiance à l'égard de chaque enfant, l'école maternelle s'engage à avoir confiance dans son propre pouvoir d'agir et de penser, dans sa capacité à apprendre et réussir sa scolarité et au-delà. L'évaluation est un levier fort de la pratique des enseignants qui observent, interprètent ce que dit ou fait un enfant, et met en valeur les progrès

qu'il fait par rapport à lui-même ».

La note du Conseil supérieur des programmes publiée à la demande de Jean-Michel Blanquer préconise dorénavant des évaluations dès la petite section, avec pour seul objectif de préparer les élèves à réussir les tests de CP. Une préconisation qui démontre encore une fois le manque de connaissance de l'école maternelle et des enfants qu'elle accueille. Mettre en place des évaluations normatives à un instant T, c'est faire fi des différences de rythme et de développement des élèves, c'est créer artificiellement de l'échec en traduisant les résultats en réussites ou échecs prédictifs d'une trajectoire scolaire. Ces évaluations risquent également de devenir un outil de contrôle des pratiques enseignantes.

Les objectifs de la maternelle seraient ainsi réduits à une préparation au CP et aux évaluations standardisées. L'obsession de l'évaluation par ce ministère conduira à classer les élèves dès l'âge de trois ans faisant ainsi reposer la responsabilité de l'échec scolaire sur les familles, notamment celles issues des milieux populaires. Ainsi voit-on réapparaître la tentation d'un dépistage précoce des enfants en forme de renoncement au « tous et toutes capables » qui devrait pourtant guider l'école. ♦

Jean-Michel
Blanquer
préconise
dorénavant
des évaluations
dès la petite
section, avec
pour seul
objectif de
préparer les
élèves à réussir
les tests de CP.



Une exception française



Dans un Kindergarten, la priorité est donnée à la socialisation et aux apprentissages par le jeu.

L'école maternelle française est gratuite. Elle a acquis la confiance des familles alors même qu'elle était non obligatoire, pratiquement 100 % des enfants de 3 ans la fréquentant déjà. Elle se différencie par ses objectifs scolaires, son rôle éducatif dans la socialisation des enfants, ses missions de prévention, des services comme crèches, assistantes maternelles, garde à domicile. Elle a des programmes pédagogiques spécifiques. Ses personnels sont titulaires d'un master 2, recrutés sur concours. Ils peuvent exercer indifféremment en maternelle et en élémentaire et la gouvernance se fait par les mêmes supérieurs. Au côté des enseignantes, on trouve des agents territoriaux (ATSEM) qui ont pour mission d'aider à l'accueil des enfants, à leur hygiène, à leur sécurité et à la préparation des activités. On peut parler d'exception concernant cette école, vue parfois à l'international comme un modèle.

En Allemagne, dès trois ans et avec des spécificités en fonction des différents Länder, les enfants sont en droit d'obtenir une place à mi-temps dans un Kindergarten, où la priorité est donnée à la socialisation et aux apprentissages par le jeu, avant de

rejoindre l'école obligatoire à 6 ans. En Belgique, en Espagne, en Islande ou en Italie, où l'école obligatoire commence à 6 ans, ce sont 90 % des enfants de 3 ans qui sont déjà scolarisés. Au Danemark, dans les skovbørnehaver, les enfants de 2 à 6 ans passent leur journée dans la

forêt. Aux États-Unis, le Kindergarten accueille les enfants de cinq ans avant l'école obligatoire à six ans. Les familles des milieux socio-économiques favorisés peuvent mettre leurs enfants de trois ans dans des organismes privés.

En Suisse Romande, l'école enfantine, équivalent de la maternelle française, est obligatoire à partir de 4 ans depuis le Concordat HarmoS de 2007. D'autres pays traversent également un processus de scolarisation préscolaire comme le Japon, la Nouvelle Zélande ou la Suède dont les traditions éducatives de la petite enfance ignoraient pourtant une préparation à l'école.

« L'internationalisation des questions relatives à l'éducation des jeunes enfants paraît aller de pair avec une relative convergence des différents systèmes nationaux, malgré des traditions culturelles et politiques différentes en matière d'éducation et de conceptions des jeunes enfants. Elle met en exergue une tendance néo-libérale globale à formaliser leurs apprentissages dans un double souci d'une économie de la connaissance et d'un investissement social sur la petite enfance » écrit Pascale Garnier, chercheuse. ♦

Norvège : le barnehave

Le système éducatif norvégien a fait l'objet des dernières années de profondes réformes d'inspiration libérale : désengagement de l'État, privatisations, concurrence entre établissements, management par objectifs, nouveaux programmes scolaires à différents niveaux de scolarité. Les contenus scolaires ont été ajustés à une logique de compétences, laissant aux municipalités et aux établissements le soin de les adapter aux besoins locaux. D'où de grandes inégalités, notamment entre territoires.

Si l'âge de scolarité obligatoire est de six ans, les enfants fréquentent le Barnehave, Jardin d'enfant, dès l'âge d'un an. Développé dans les années 70, le barnehave est facultatif mais chaque commune est tenue de répondre à une demande de parents. Les activités se déroulent essentiellement dehors, toute la journée, repas compris et en toutes saisons, avec des jeux d'éveil, de découverte, de développement cognitif. Objectifs : être sociables, travailler en équipe, et de découvrir la nature.



Christine Passerieux : « Une rupture avec les avancées de 2015 »

Christine Passerieux a été conseillère pédagogique et militante au GFEN (Groupe Français d'Éducation Nouvelle). Elle a participé aux travaux de l'équipe ESCOL de Paris 8. Elle a été membre du groupe d'experts pour la rédaction du projet de programmes de l'école maternelle 2015.



Note du CSP : quelle conception de l'école maternelle révèle-t-elle ?

Si l'une des missions de l'école maternelle est de préparer à la suite de la scolarité, elle est loin d'en être la seule, sauf à penser que la maternelle n'est pas une école, c'est-à-dire cet espace spécifique d'ouverture au monde.

On ne naît pas élève, on le devient. L'école maternelle est le premier lieu institutionnalisé où tous les enfants, quel que soit leur trajet et leur histoire singulière, vont rencontrer l'autre, s'approprier des outils, des modes de faire et de dire, découvrir et interagir avec des œuvres patrimoniales et contemporaines dans tous les domaines, s'engager au quotidien dans le plaisir d'apprendre. Et devenir élève c'est cela, mais les enfants ne peuvent y parvenir qu'en s'engageant dans un processus d'acculturation, qui les prépare à une posture de réflexion, de questionnement, de compréhension du monde, de développement de l'imagination. Ce processus engage leur avenir tout autant que celui de la société. Les appren-

tissages scolaires doivent être fondateurs d'une culture, totalement absente de la note du CSP. En lieu et place : une triste et stérile mécanique. L'école maternelle se trouve réduite à la préparation à des évaluations au CP, où les enseignants n'auraient d'autre choix qu'un bachotage inutile, où il n'est plus besoin de formation et où les élèves auraient à écouter, répéter et restituer des connaissances. Les sujets sont évacués, quand enseignants et élèves n'ont plus qu'à exécuter. Que reste-t-il du plaisir d'enseigner et d'apprendre tellement essentiel quand le sens est absent ?

« Réécriture » des programmes de 2015 : rupture ou retour en arrière ?

Le titre de la note est doublement trompeur. Ce n'est pas une analyse mais une remise en cause sans arguments sérieux et à maintes reprises mensongère des programmes de 2015 pourtant bien accueillis par les enseignants alors qu'aucun bilan n'est fait de leur impact sur les résultats scolaires, parce qu'il y faut du temps, et que les enseignants n'ont pas été formés à leur appropriation. Quant aux « propositions » elles n'appartiennent pas à la culture du ministre, plus adepte des injonctions, sans consultation, hormis de ceux qu'il a choisis pour mener sa politique, et qui ne sont spécialistes ni en pédagogie, ni en didactique de l'école maternelle. Cette note donc n'est pas une réécriture des programmes mais une tentative pour s'en débarrasser.

Si c'est une rupture, c'est avec les avancées de 2015, mais pas avec la politique de remise en cause des fonctions de l'école maternelle, engagée depuis des années. En ce sens, elle est plus qu'un retour en

arrière, mais un aboutissement de tentatives à ce jour inabouties.

Des évaluations standardisées dès la PS : dans quel but ?

L'évaluation est constitutive de l'acte d'enseignement car elle est nécessaire pour prendre en compte l'état des connaissances des enfants mais aussi, et c'est essentiel, mais il n'en est pas question dans la note, de ce qu'ils comprennent des attendus de l'école, de la manière dont ils se les approprient. Et là est bien l'une des missions fondamentales de l'école maternelle, car là s'opèrent les différences majeures entre les enfants. Évaluer des enfants dès la petite section, c'est mesurer ce qu'ils acquièrent dans leur milieu familial en demandant aux familles ce qui relève de l'école. Étiquetés dès la petite section, c'est ce qui attend les enfants, ou comment les culpabiliser et les détourner du désir d'apprendre ! La période Covid illustre s'il en était besoin combien cette politique est ségrégative, car il ne peut y avoir de prérequis aux apprentissages en maternelle et qu'apprendre à l'école s'apprend. Évaluer à l'école ne peut se faire que sur les acquisitions de la scolarité. L'évaluation contrôle est au cœur de la politique ministérielle, dans une acception comptable de compétences qui seraient « naturelles ». En ne se préoccupant pas des conditions de l'entrée de tous dans les apprentissages, la note du CSP condamne les enfants scolarisés en maternelle à une assignation à résidence de leurs origines sans créer les conditions pour qu'ils s'en émancipent. C'est l'institutionnalisation de l'inégalité, au nom du mensonge de « l'égalité des chances ». Pour le dire autrement, c'est la fin de l'école publique, une école pour tous ! ♦

« L'école maternelle se trouve réduite à la préparation à des évaluations au CP »

Climat

L'hydrogène, énergie d'avenir ?

Les différents plans gouvernementaux de relance font une place importante à l'hydrogène dans la transition énergétique. Panorama sur la question.

Ces derniers mois ont vu se multiplier à travers le monde les annonces de plans stratégiques de développement de la filière hydrogène. Pour peu qu'il soit produit sans recours aux sources d'énergies fossiles ni rejet de CO₂ (voir encadré), l'hydrogène pourrait en effet être un levier important de la lutte contre le réchauffement climatique. Ne rejetant pas de dioxyde de carbone en brûlant, il permettrait la décarbonation de processus industriels et des modes de transport. En outre, sa relativement bonne capacité de stockage fait de lui une solution à l'intermittence des énergies renouvelables qui freine, aujourd'hui encore, leur développement massif. Il permettrait, à terme, d'opti-

miser leur rôle dans le mix des différentes sources énergétiques et répondre aux besoins des particuliers ou de l'industrie. L'hydrogène s'inscrit également dans une priorité stratégique de souveraineté énergétique pour de nombreux États.

Une opportunité pour l'Europe

Les États signataires de l'Accord de Paris y voient un outil pour accélérer la transition énergétique en vue d'une neutralité carbone en 2050. Pour la Commission Européenne, l'hydrogène constitue une opportunité pour la transition « vers une Europe climatiquement neutre », mais aussi pour la création d'une filière industrielle représentant des milliers d'emplois et un marché mondial de plusieurs centaines de milliards d'euros. 14 pays européens ont intégré un volet hydrogène à leur plan de relance économique lié à



© THEBES/ANSA

la crise sanitaire et les plans d'investissement pour stimuler recherche et développement se déclinent en milliards d'euros : 9 milliards sur dix ans par exemple pour l'Allemagne et l'Espagne, 7 pour le Portugal. En France, 7 milliards sont annoncés d'ici 2030, et sur les 100 milliards d'euros du plan de relance annoncé par le gouvernement début septembre pour les

deux prochaines années – dont 30 milliards sont fléchés sur l'écologie – deux seront alloués à l'hydrogène. L'argent public préalablement engagé dans ce secteur est multiplié par vingt. Avec l'objectif de 10 % d'hydrogène décarboné dans l'industrie fin 2023 – 20 à 40 % fin 2028 – mais aussi l'ouverture au public de 100 stations de recharge ou ravitaillement fin 2023, et entre 400 à 1 000 fin 2028, la programmation pluriannuelle de l'énergie française publiée en avril 2020 confirme son engagement dans la filière hydrogène. Hormis les industries pétrolières et chimiques qui utilisent déjà de l'hydrogène en grande quantité – 75 millions de tonnes annuelles principalement pour le raffinage du pétrole ou la production d'ammoniac et d'engrais azotés – et l'aérospatiale qui est le plus gros consommateur mondial d'hydrogène liquide pour la propulsion de la navette spatiale et de la fusée

Des bus à hydrogène



400 véhicules légers hydrogène circuleront aujourd'hui en France dont 130 taxis parisiens, 600 d'ici à la fin 2021. Les premiers bus à hydrogène circulent en Île-de-France, à Pau et dans le Pas-de-Calais. Mais ces agglomérations font encore largement figure de pionnières en France, le principal écueil au déploiement de ces bus « propres » étant leur coût élevé. Le prix d'un bus à hydrogène est estimé à au moins 650 000 euros

pièce, – auquel il faut rajouter quelque 200 000 euros de maintenance – soit le double d'un bus thermique classique. Depuis 2018, l'Agence de la Transition écologique finance 20 projets avec une enveloppe de 80 millions d'euros. La majorité d'entre eux concernent des autobus, des poids lourds ou des bennes à ordures ménagères. Sont aussi concernée la création de 43 stations-service.



L'aéronautique, un des secteurs les plus concernés par l'hydrogène.

Ariane par exemple, les applications réelles sont, à l'heure actuelle, balbutiantes. Elles pourraient s'étendre à la sidérurgie, avec la création d'acier par une réduction du minerai de fer via l'hydrogène.

Les transports, secteur très concerné

Dans les transports, le recours à l'hydrogène est pour l'instant embryonnaire pour ce qui concerne les trains ou bus, il est très loin d'un succès commercial pour l'automobile, symbolique d'un marché grand public. Les véhicules aujourd'hui équipés présentent des coûts prohibitifs par rapport aux autres solutions décarbonées. Si une certaine baisse peut être attendue par effet d'échelle, atteindre la compétitivité économique semble hors de portée face à

la maturité industrielle du bio-GNV et aux progrès rapides des batteries des véhicules électriques.

De plus, l'absence d'un réseau de distribution desservant un maillage territorial dense de stations-services représente un handicap de taille pour envisager une massification. Si la Chine en vise un million en 2030, quelques centaines de véhicules circulaient dans le monde il y a deux ans, quelques milliers aujourd'hui.

Pour ce qui concerne les navires, les possibilités sont encore à l'étude. L'hydrogène pourrait être utilisé sous forme d'ammoniac pour alimenter les moteurs des navires, au prix de quelques adaptations techniques.

Un premier avion à hydrogène pour Airbus

Quant au secteur aérien, il voit dans sa capacité à prendre un virage vert, la voie de sortie de la crise qu'il traverse actuellement. Alors que pour soutenir le secteur, l'État a mis

L'atome le plus répandu dans l'univers

Alors qu'il est l'atome le plus répandu dans l'univers dont il constitue plus de 90 % des atomes et 75 % de la masse – on le trouve dans la composition du Soleil, des étoiles, des planètes gazeuses – l'atome d'hydrogène et les molécules de dihydrogène pur – H₂ – sont très peu présents sur Terre, que ce soit dans la croûte terrestre – 2 atomes sur 1 000 – ou dans l'atmosphère – 0,5 millionième des composants. En revanche, on le trouve en très grande quantité associé dans la nature à beaucoup d'autres éléments. Avec du carbone il forme le méthane – CH₄ –, avec de l'oxygène il constitue l'eau – H₂O – par exemple. Produire de l'hydrogène est donc possible en l'isolant des autres éléments chimiques auxquels il est lié. Les industries pétrolières et chimiques produisent 75 millions de tonnes annuelles d'hydrogène, principalement pour le raffinage du pétrole ou la production d'ammoniac et d'engrais azotés. Mais elles le font quasi intégralement en l'extrayant du méthane – lui-même produit à partir de gaz naturel – sous l'action de vapeur d'eau surchauffée. Ce procédé, appelé vaporeformage, le plus économique actuel, est associé à une très lourde émission de CO₂ : 10 à 11 tonnes de CO₂ par tonne de H₂ produite. La production mondiale d'hydrogène représenterait ainsi annuellement près d'un milliard de tonnes de CO₂ émises dans l'atmosphère, soit 2,5 % des émissions totales de CO₂, l'équivalent des émissions en Cdu Royaume Uni et de l'Indonésie réunis ou de l'ensemble du trafic maritime ou du trafic aérien selon l'Agence internationale de l'énergie. L'enjeu de la filière hydrogène consiste donc à développer les moyens de produire de l'hydrogène décarboné, n'utilisant ni ne générant de C dans sa production. L'électrolyse, consistant à faire passer un courant électrique dans de l'eau pour séparer les atomes d'hydrogène et d'oxygène, répondrait à cette exigence, pour peu que l'électricité utilisée ne soit pas issue de centrales à énergies fossiles. De décarboné, l'hydrogène deviendrait même « vert » si l'électrolyse le produisant était réalisée avec une électricité issue d'énergies renouvelables. Inconvénient majeur de ce procédé, son coût actuel près de quatre fois plus important que le vaporeformage notamment du fait du coût des électrolyseurs eux-mêmes.

sur la table 1,5 milliard d'euros avec l'objectif d'aider la filière à se décarboner, Airbus a annoncé la livraison de son avion à hydrogène en 2035 au lieu de 2050. Délai assez peu crédible pour un certain nombre d'observateurs et observatrices.

Avec deux des trois plus puissantes sociétés de l'industrie mondiale des gaz industriels, de grands équipementiers automobiles ou ferroviaires, d'excellents laboratoires de recherche publique et une multitude de start-up dont beaucoup sont issues de ces la-

boratoires, l'Allemagne et la France disposent d'atouts non négligeables. Pour autant, l'hydrogène ne saurait être considéré comme une réponse unique et définitive à toutes les problématiques de la transition énergétique. Son développement doit s'inscrire dans une vision d'ensemble de l'évolution du système énergétique et des usages qui lui seront associés. Rappelons ici que la lutte contre le réchauffement climatique passe d'abord par la sobriété énergétique. ♦

Valérie Soumaille

Brexit et pratiques culturelles

On n'avait jamais vu ça sous les cieus britanniques. Une centaine de musiciens, des rocs stars comme Elton John et Sting, des groupes comme Radiohead et même Judith Weir, maître de musique de la reine Elisabeth, ont signé une pétition publiée le 20 janvier dernier dans toute la presse d'Outre-Manche, pour dénoncer les effets néfastes du Brexit sur la musique. Boris Johnson, premier ministre et ardent défenseur de la sortie de son pays de l'Union européenne, y est accusé de les avoir « honteusement laissé tomber ». Pour la bonne raison que, depuis le 1^{er} janvier 2021, les musiciens ne peuvent plus librement donner des concerts dans les pays européens. Ils ont désormais besoin de visas individuels, ce qui complique et renchérit l'organisation de tournées.

Le négociateur européen Michel Barnier aurait proposé des solutions ainsi qu'une exemption de trois mois en attendant un accord, mais n'aurait pas trouvé d'oreille favorable à Londres.

Les stars se préoccupent en fait des jeunes musiciens émergents « qui peinent déjà à garder la tête hors de l'eau en raison de l'interdiction de la musique live dans le cadre de la pandémie ».

Ce n'est pas le seul aspect, concernant la culture, de l'accord signé le 24 décembre dernier entre Londres et Bruxelles. La France était particulièrement inquiète, en raison de son exception culturelle, et a obtenu que les services audiovisuels soient exclus de l'accord commercial.

L'Union Européenne a également défendu le respect des droits d'auteurs en maintenant les dispositions favorables mises en place en Europe ces dernières années, notamment concernant le marché unique numérique. Pour le commerce des œuvres d'art, ce sont en revanche les nouvelles mesures douanières, « notamment l'exigence d'une autorisation d'exportation », qui s'appliquent.



Les Beaux-Arts au féminin



Elisabeth Vigée-Lebrun, Adélaïde Labille-Guiard, Marie-Guillemine Benoist, Angélique Mongez, Marguerite Gérard, Constance Mayer... Ces artistes femmes ont lutté pour pratiquer leur art. 70 œuvres, que le musée du Luxembourg expose, témoignent de la naissance de la production artistique au féminin. *Peintres femmes, 1780-1830. Naissance d'un combat*, du 3 mars au 4 juillet.

Janvier 2015, Le procès

C'est le témoignage immersif, rédigé au jour le jour par l'écrivain Yannick Haenel et illustré en direct par le dessinateur François Boucq dans la salle d'audience. Il retrace l'intégralité du procès des attentats perpétrés contre la rédaction de Charlie Hebdo, la policière de Montrouge et le magasin Hyper Casher. Un voyage en eaux troubles d'où émerge un portrait de l'humanité, du bourreau au survivant, de l'accusé à la victime, du terrorisme à l'héroïsme. Éditions Les Échappés 2021.



En voiture avec les migrants!

Le Palais de la Porte dorée à Paris évolue en numérique! Avec son programme de vidéos en ligne, le musée permet de participer à ses activités depuis chez soi.



Notamment une activité familiale: un tutoriel qui permet d'épanouir l'esprit artistique des enfants à l'aide d'outils de tous les jours. Ce « *tuto du palais: les voitures cathédrales* », disponible sur YouTube, s'inspire de l'œuvre éponyme du photographe Thomas Mailaender, qui regroupe des photos de voitures chargées des symboles illustrant les allers-retours des immigrants entre leur pays d'origine et leur lieu de vie.

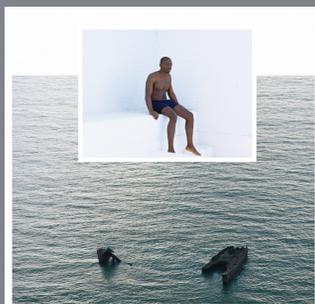
Un guide original du Grand Paris

Le *Guide des Grands Parisiens* publie, en mars, une édition spéciale 2021-2023 qui apporte son soutien au monde de la culture. « *Le temps viendra de nous retrouver à nouveau dans tous ces lieux qui font l'âme du Grand Paris* » explique les Magasins Généraux de Pantin et Enlarge your Paris. Ces éditeurs offrent un supplément gratuit, *Grand Paris de la culture*, accessible sur internet. Une sélection de 35 adresses, à partir de 10 quartiers d'Île-de-France où se rendre dès la réouverture des lieux culturels.



Les Odyssées d'Aglaé Bory

Pour la première édition du Prix Caritas de la photographie sociale, le projet *Odyssées* d'Aglaé Bory a obtenu les suffrages du jury. Par la qualité intrinsèque de la proposition, mais aussi « *par la volonté du jury de souligner l'apport que constitue à la cause sociale une écriture poétique assumant une forme de responsabilité*. Aglaé Bory a choisi d'articuler des portraits de personnes en centre d'hébergement au grand genre de l'odyssée, c'est ambitieux. De relier des destins suspendus aux politiques migratoires européennes au grand récit de la culture occidentale. » Récompensée par une dotation de 4 000 euros, ses photographies sont également publiées dans un ouvrage édité par Filigranes. Elles seront exposées du 3 au 13 mars 2021 dans la galerie Agnès B. Paris X^e.



L'art vivant sous tension

Comment une metteure en scène tient-elle prête à redémarrer sa pièce ? Entretien avec Pauline Sales qui a pu créer, en cercle restreint, sa dernière pièce *Les Femmes de la maison* au Mans à la mi-janvier.

Espoir-attente-déception. Programmation-annulation-reprogrammation. L'effet yoyo des annonces de couvre-feu sur les compagnies, les responsables de salles, les comédiens, les techniciens, les costumiers a un impact moral et économique désastreux. Preuve ultime, la décision de Galin Stoev de supprimer toute la programmation de la saison jusqu'en juin 2021 du théâtre de la Cité qu'il dirige à Toulouse. Si le théâtre est adepte de l'improvisation et sait surmonter les aléas de la représentation vivante, il ne peut supporter tant d'incertitudes.

Comme le souligne la metteure en scène Pauline Sales : « Avec le spectacle vivant il faut à un moment donné re-répéter pour pouvoir se présenter au public. Or monter le décor, installer les lumières, le son, faire venir l'équipe technique et les comédiens pour répéter dans une salle, c'est très onéreux pour une compagnie. Les salles qui nous ont programmé attendent un retour de la billetterie, c'est normal. Elles ne peuvent pas nous accueillir juste pour un ou deux jours de répétition ».

L'auteure et metteure en scène, qui devait créer au Mans sa nouvelle pièce *Les Femmes de la maison* du 12 au 15 janvier (voir ci-contre) s'estime pourtant chanceuse : « nous avons pu jouer deux fois devant une salle assez remplie car, outre la presse, il y avait des professionnels sortant d'une réunion. Sur les cinq représentations prévues, on n'en a joué que deux, mais nous avons joué ces deux représentations devant des professionnels. Ce n'est pas pour ça qu'ils vont acheter le spectacle immédiatement, mais cela a permis au spectacle d'être vu et d'avoir un début d'écho. Nous avons quand même eu la sensation de vivre une première. »

Ce qui subsiste désormais des représen-



Pauline Sales a réussi à créer en janvier sa nouvelle pièce *Les Femmes de la maison*.

tations ce sont des répétitions ou des filages auxquels professionnels et journalistes sont conviés. Ces moments font office de première, et de dernière en attendant que rouvrent les salles au public, que reprennent les tournées, et avec l'incertitude que le spectacle pourra être reprogrammé.

Mais comment trouver l'énergie pour être

tout le temps prêt ? « Ce sont surtout des coûts que les théâtres ne pourront pas prendre en charge » explique Pauline Sales. « Par exemple pour mon autre pièce *Normalito*, qu'on aurait dû reprendre en octobre dernier, une comédienne remplace celle qui a créé le rôle. Pour l'instant elle n'a jamais pu répéter dans le décor. Or il faut au moins un ou deux jours de répétition avec le décor. Donc si le théâtre d'Aix-en-Provence, où nous devons jouer en février, n'est pas d'accord, ce ne sera pas possible de jouer ». L'art vivant se prévoit un an à l'avance. Pour *Normalito*, les comédiens qui devaient être engagés depuis octobre ne travaillent pas, ils se retrouvent sans rien.

« Qu'est-ce que tout ça va devenir ? Est-ce qu'il va falloir plutôt des petites formes pour se produire un peu partout ? Cette pièce que j'ai créée avec trois personnages, est-ce qu'elle pourra être jouée » demande l'auteure et metteure en scène qui ne peut cacher son plaisir d'avoir quand même pu monter une pièce. « Ce que nous avons aimé dans *Les femmes de la maison* c'est que toute l'équipe théâtrale est présente, avec un scénographe, une costumière. » Le théâtre en quelque sorte. ♦

Véronique Giraud

« Les Femmes de la maison »

Quel plaisir d'entendre parler des femmes, qui parlent de femmes, seulement de femmes. Dans ce qu'elles ont de moins exceptionnel, dans ce qu'elles ont en commun mais qu'elles taisent depuis des décennies parce que cela n'a pas sa place dans la société dans son ensemble. Faire la cuisine, s'occuper des enfants, entretenir la maison ne sont pas des tâches glorieuses, mais ce sont celles attribuées aux femmes.

Pour contrer cette posture collective et rendre à la vue de tous ce qu'est une femme, de son vagin à sa révolte intérieure, l'américaine Judy Chicago a dû inventer un art féministe dans la Californie des années 70. C'est de là et de l'exposition *Womenhouse* que l'artiste organisa en 1972 que Pauline Sales est partie pour écrire et mettre en scène *Les Femmes de la maison*. Moins radicale dans son expression qu'une toile ou une photo, la pièce est jouée par trois comédiennes dont les corps, les mots et les personnalités se multiplient pour remonter le temps, depuis 1950 à aujourd'hui, avec un passage par les années 70 marquées par les mouvements de libération de la femme. Très convaincantes, servies par des dialogues qui sonnent juste, elles font rire et ça fait du bien. Leur présence est habilement articulée par celle d'un homme. Il est cinéaste, son sujet est la révolution, et il décide d'ouvrir sa maison à des femmes artistes. Il aime aussi, épouse celle qu'il aime sans devenir son mari, lui achète une maison, puis la lui rachète pour la prêter à quelques-unes cherchant la sérénité nécessaire à la création.



Pratiques culturelles : un bilan 2020

Une enquête inédite réalisée pour le ministère de la Culture montre que les confinements et autres couvre-feux ont accentué les pratiques culturelles des Français, réduit les écarts sociaux et attiré les jeunes, malgré des arts vivants sinistrés.

S'il est encore tôt pour dessiner les futures tendances des pratiques culturelles en France après l'époque de la covid-19, les bilans commencent à se faire pour l'année 2020. On connaît déjà le résultat pour le cinéma, grâce au travail du Centre national du cinéma (CNC). Outre la mutation qu'ont opérée les producteurs vers les plateformes numériques au détriment des salles obscures (voir *POUR* n° 229), ces dernières ont accusé le rude coup de 162 jours de fermeture et de 204 jours d'ouverture sans blockbusters à mettre à l'affiche, bien que plus de 2000 établissements aient rouvert fin juin. Alors que ces dernières années, le

public revenait dans les salles, permettant de dépasser le chiffre record de 200 millions d'entrées, l'année-Covid a fait brusquement redescendre au bas de l'échelle : 70 % de fréquentation en moins avec seulement 65,1 millions d'entrées. Triste consolation pour l'égo national, les films français ont pour la première fois depuis longtemps attiré plus de monde que les films américains.

Une enquête inédite

Une autre étude, intéressante pour la culture, apporte des données révélatrices grâce aux questions posées à 3 000 Français âgés de plus de 15 ans par le Crédoc sur les conditions de vie en 2020. Signée Anne Jonchery et Philippe Lombardo pour le ministère de la Culture, elle fait le bilan des « *Pratiques culturelles en temps de confinement* » en comparant les réponses apportées au Crédoc et l'enquête décennale

sur les pratiques culturelles réalisées en 2018. Ses conclusions sont relativement inattendues. La première, en partie étonnante, est que « *les Français ont profité de cet épisode pour s'adonner*

aux pratiques culturelles en amateur ». Nos compatriotes sont 10 % de plus à s'être adonnés pendant les confinements et couvre-feux successifs à une activité scientifique ou technique telle que l'astronomie ou les recherches historiques (soit 17 % de la population). Pour la musique, la danse, les arts graphiques, le montage audio ou vidéo, c'est 6 % de plus, soit une fourchette comprise entre 13 % de la population pour la danse et 20 % pour le dessin.

Les écarts sociaux réduits

La féminisation des pratiques artistiques s'est poursuivie avec une augmentation nette pour les arts graphiques. Les hommes ont toutefois rattrapé en partie leur retard sur les femmes dans la pratique de la danse et de l'écriture, alors que

ES
NUM
PRÉPARE



Les journées du patrimoine, malgré tout...



Elles ont bénéficié d'une fenêtre d'ouverture très favorable. Après le confinement du printemps et avant l'interdiction d'ouverture des lieux de culture de fin d'année, les journées du patrimoine ont pu se tenir les 18 et 19 septembre, remportant le même succès populaire qu'à chaque édition, mais accusant néanmoins une baisse de la participation. Celle-ci s'explique en premier lieu par la chute du nombre de sites ouverts au public en raison des conditions drastiques imposées à l'accueil du public par les autorités, voire à l'interdiction complète d'ouverture sur une partie du territoire. Ce sont néanmoins 13 000 sites qui ont participé (dont 300 nouveaux lieux) contre 17 000 l'an dernier. Conséquence, la fréquentation par site a baissé, mais le ministère de la Culture n'a pas communiqué de chiffre global. En 2019, 12 millions de visiteurs avaient participé à ces journées, montrant l'intérêt que les Français accordent au patrimoine national.



Pendant le confinement, la féminisation des pratiques artistiques s'est poursuivie avec une augmentation nette pour les arts graphiques.

ces dernières ont rattrapé les hommes dans la pratique d'un instrument de musique. Autre révélation, et non des moindres, les écarts sociaux se sont resserrés. Et d'une manière radicale selon les secteurs. Ainsi les pratiques artistiques en amateur touchaient deux fois plus de cadres que d'ouvriers en 2018. En 2020, c'est l'égalité entre les deux catégories sociales. Une tendance inattendue qui s'explique autant par une baisse des pratiques des cadres que par une hausse des pratiques ouvrières, qui a rajeuni les pratiquants et réduit les écarts sociaux. « D'une façon générale, les consommations cultu-

relles ont progressé et sont mieux réparties parmi les différents groupes, à l'exception toutefois de l'écoute de musique et de la presse écrite » notent les auteurs de l'étude. Sans surprise cette fois, les hausses constatées sont d'autant plus importantes chez les salariés en télétravail ou en chômage partiel.

Les jeunes en demande

Les jeunes n'ont pas été en reste. La musique les a particulièrement attirés avec une hausse de 19 % chez les 15-24 ans, de 16 % chez les 25-39 ans. Même chose pour le dessin, la peinture et la sculpture avec des hausses respectives de 13 % et 17 %. La mise sur le marché de logiciels simples d'usage a fait un tabac chez les jeunes passionnés de montage. Un tiers des

Les musées en numérique

Privés de leurs visiteurs, les musées ont profité du confinement pour se lancer dans le numérique, développer leurs

propositions, bref innover afin de maintenir le lien avec leur public. Les visites numériques, les commentaires d'une œuvre, ont connu en 2020 un beau succès, avec un nombre croissant d'internautes, parvenant même à capter des publics qui n'avaient jamais mis les pieds dans les bâtiments.

L'offre numérique muséale se déploie, de la numérisation des collections à l'édition de ressources multimédias et interactives et nourrit la présence des institutions sur les réseaux sociaux, mais elle pose un problème. Pas le moindre euro n'entre dans les caisses des billetteries car le choix de la gratuité prime. Depuis le confinement, des musées proposent leur programme de cours en numérique. C'est le cas de nombreux musées anglais et américains via Zoom. En France, les cours d'histoire de l'art en ligne des 14 musées de la capitale (Paris Musées) sont proposés en abonnement annuel, ou à l'unité.

Pour faire face aux déficits créés par le manque de billetterie et de mécénat, plusieurs musées dans le monde ont opté pour développer la monétisation de cette offre numérique. Elle se pratique déjà dans le cinéma avec les plateformes de streaming dont on connaît le succès économique.

En novembre, à Londres, la National Gallery (dont l'entrée hors temps de Covid est gratuite) a mis en vente une visite vidéo de son exposition *Artemisia* au prix de 8 livres sterling (environ 8,90 euros) pour 30 minutes, et le Design Museum faisait la même proposition, en décembre, pour son exposition *Electro* au prix de 5 livres (environ 5,50 euros). En France, en décembre, la Cité de l'Architecture et la Fondation Louis Vuitton ont lancé leurs visites guidées en ligne payantes. Nombre de musées commercialisent déjà des formations MOOC ou des jeux interactifs. Les boutiques des musées, sources importantes de revenus, ont également connu un développement dans leurs ventes sur Internet.



15-24 ans s'y adonnent, 14 % de plus qu'en 2018.

Cette dernière tendance ne semble pas conjoncturelle. Elle s'inscrit dans un engouement fort pour les pratiques numériques qui touchent également le cinéma et les réseaux sociaux. Elles touchent de nouveaux publics, particulièrement les seniors. « Déjà engagés dans la participation culturelle physique, ils ont profité du confinement pour s'approprier les ressources culturelles numériques (musées et spectacles en ligne) » rapportent les auteurs.

C'est dire si les acteurs du monde de la culture ont raison

de s'émouvoir des coups multiples qu'a connus la création artistique en 2020.

« Paradoxalement, alors que le confinement printanier a contribué au creusement des inégalités sociales et économiques dans de nombreux domaines, les pratiques culturelles apparaissent à l'inverse moins clivées, et certains écarts sociaux et générationnels se réduisent même pour nombre d'entre elles » concluent Anne Jonchery et Philippe Lombardo. Les artistes ne leur donneront pas tort qui tirent la sonnette d'alarme pour 2021. ♦

Jacques Mucchielli

Yohanne Lamoulère : « Inscrire un militantisme dans mes images » >>

Yohanne Lamoulère est une photographe de combat. Son terrain n'est pas celui des guerres, mais le lieu où elle vit, Marseille, et des gens et des endroits qui évoquent souvent des vies cassées que la société rend invisibles. Son exposition *Virage* au Théâtre du Merlan étant interrompue, elle en publie un fanzine.

Qu'est ce qui caractérise votre travail ?

J'ai d'abord été à la fois construite et déconstruite par l'école de la République. Construite en primaire, dans une école où l'expression artistique avait beaucoup de place et où j'ai appris sur l'art. Déconstruite au collège, où je n'arrivais pas à suivre et où je me suis sentie très vite exclue. Je viens d'un milieu populaire, mais j'ai eu très tôt le désir de devenir photographe. Pour dire ce que j'avais à dire, il me semblait que l'image était plus forte que les mots. À l'école de photographie d'Arles, les professeurs et les rencontres que j'ai faites m'ont fait évoluer dans ma pratique et dans le chemin que je voulais prendre. Je n'ai jamais voulu faire une belle image, l'image doit s'imposer à moi. Dès le début j'ai souhaité inscrire un militantisme dans mes images, une façon d'inscrire toujours d'où je viens. J'ai pu le faire avec mon mémoire de fin d'étude, en suivant des travailleurs agricoles migrants venus d'Afrique, d'Europe ou d'Amérique pour travailler en France et en Espagne.

Quelle image recherchez-vous ?

Elle résulte avant tout d'une proximité, d'un échange, de mon rapport à l'autre ou à un endroit. Quand je photographie quelqu'un, la personne me fait confiance et je reçois d'elle énormément, alors je lui demande toujours ce qu'elle veut en échange. Des photos pour un casting, un portrait d'identité, de sa famille, etc. Ce que les personnes me donnent d'elles-mêmes pour faire mes photos, je veux le leur rendre. C'est comme ça que j'entends mon métier de photographe.

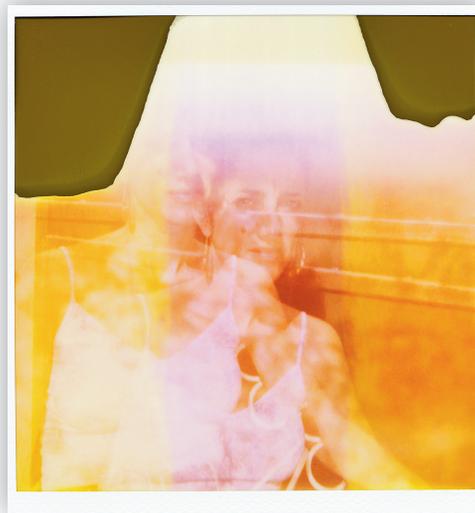
Vous avez malgré vous l'image de la photographe de Marseille...

C'est là où je vis. Depuis une vingtaine d'années, je photographie la ville avec mon Rolleiflex, des coins peu connus, des gens qui vivent simplement là. J'habite les quartiers nord, c'est un endroit que j'aime. Mais je me sens déjà dans le Marseille d'hier. La plupart des endroits que j'ai photographiés dans le livre *Faux Bourgs* (éd. Le Bec en l'air) n'existent déjà plus. La ville est devenue artificielle, se donne une façade qui la rend impersonnelle. Je ne m'y reconnais plus. Les jeunes photographes ont eux l'image du Marseille d'aujourd'hui.

J'ai besoin de détestation, mais j'ai aussi énormément besoin d'amour. Je ne peux pas continuer à photographier un endroit dans lequel je suis en contradiction permanente. Dans tous les quartiers de la ville, de Malmousque aux quartiers nord, il n'y a plus d'authenticité.

Comment vos photos sont-elles perçues hors Marseille ?

Je veux que mes photos soient vues par tout le monde. Je n'ai pas envie de faire des images marseillaises. J'ai envie de faire des images qu'on peut lire à Madrid, à Camden, à New-York. À l'extérieur, elles sont perçues très différemment. À Lyon, j'ai fait un test, en demandant à un groupe de personnes venues à mon exposition à la médiathèque ce qu'elles lisaient sur deux photos. Sur la première, un jeune garçon est assis sur un muret de la cité la Savine, à l'arrière-plan on distingue une tour qui vient d'être détruite, le décor urbain est arboré, c'est sale par terre, il fait



© BRUNE POISSOT

un grand soleil. Pour les Lyonnais, c'est un garçon sur un muret qui prend le soleil, dans un espace vert, ça a l'air chouette. Si je montre cette image à n'importe quel Marseillais, immédiatement il va me dire : « c'est un guetteur ».

L'autre photo était celle d'un bras sur lequel il y a un coq, et en arrière-plan des oliviers flous. Les jeunes Lyonnais me disent ça c'est le coq, le symbole de la France. À Marseille, tout le monde me dit « ah ben ça, c'est les Gitans ! ». L'endroit où j'ai fait la photo c'est effectivement ça.

C'est pour ça que je ne veux pas mettre de légendes, c'est ridicule.

Quels sont vos projets ?

Je me dirige vers la fiction. Je vais faire un film. Il sera très court. Je ne le fais pas pour la télévision, je le fais pour les jeunes. C'est un peu un bouquet final. Il s'agit d'un huis clos qui se passe sur un rond-point et son environnement proche, avec quelques personnages. Il y a un peu de musique mais pas de son ni dialogue. Ce sera un film étrange, mais simple. Un producteur me fait confiance et le théâtre du Merlan m'accompagne dans l'écriture. ♦

Propos recueillis par Véronique Giraud

*Née en 1980 à Nîmes, Yohanne Lamoulère intègre Tendance Floue, un collectif de 16 photographes à la croisée du social, du culturel, du documentaire et de l'artistique. Elle a publié de multiples ouvrages depuis *La roue (Khasma Sud 2007)* jusqu'à *Faux Bourgs*, tiré de son exposition *Manger tes yeux*.*

AIDEZ-NOUS FINANCIÈREMENT
MERCI.

SANTÉ

— Equipements de santé, prévention, cliniques mobiles, soutien psychologique —

XXI^e SIÈCLE



SECOURS
POPULAIRE
FRANÇAIS

Mondia- lisons la Solidarité PAS LA MISÈRE

PLUS DE 150
ACTIONS D'URGENCE ET
PROGRAMMES
DE DÉVELOPPEMENT
DANS 50 PAYS AVEC DES
PARTENAIRES LOCAUX.

**PROTECTION
DE L'ENFANCE**

— Accompagnement d'enfants orphelins et malades, scolarisation d'enfants vivant dans la rue, séjours culturels —

PLUS DE 150
ACTIONS D'URGENCE ET
PROGRAMMES
DE DÉVELOPPEMENT
DANS 50 PAYS AVEC DES
PARTENAIRES LOCAUX.

**ÉDUCATION,
SCOLARISATION**

— Constructions, réhabilitations d'écoles, cantines, bibliothèques —

**COUPS
DE POUCE À
L'EMPLOI**

— Centres de formation, microcrédits, constructions d'ateliers, de fabriques —

PLUS DE 150
ACTIONS D'URGENCE ET
PROGRAMMES
DE DÉVELOPPEMENT
DANS 50 PAYS AVEC DES
PARTENAIRES LOCAUX.

**ACCÈS À
L'EAU
À L'ÉNERGIE**

— Constructions de puits, citernes, adductions d'eau potable, panneaux solaires —

PLUS DE 150
ACTIONS D'URGENCE ET
PROGRAMMES
DE DÉVELOPPEMENT
DANS 50 PAYS AVEC DES
PARTENAIRES LOCAUX.

**FAIRE
RECLER
L'EXCLUSION**

— Foyers d'accueil pour des femmes victimes de violence, défense d'identités culturelles —

**AUTO-
SUFFISANCE,
SÉCURITÉ
ALIMENTAIRES**

— Créations de vergers, jardins familiaux, maraîchage, coopératives —

PLUS DE 150
ACTIONS D'URGENCE ET
PROGRAMMES
DE DÉVELOPPEMENT
DANS 50 PAYS AVEC DES
PARTENAIRES LOCAUX.

PLUS DE 150
ACTIONS D'URGENCE ET
PROGRAMMES
DE DÉVELOPPEMENT
DANS 50 PAYS AVEC DES
PARTENAIRES LOCAUX.



SOUTENEZ-NOUS
FINANCIÈREMENT
MERCI

casden



La banque coopérative
de la Fonction publique

« **COMME NOUS,
REJOIGNEZ LA CASDEN,
LA BANQUE DE LA FONCTION
PUBLIQUE !** »

Isabelle, Ophélie, Gilles, Fatoumata, agents de la Fonction publique



PARIS 2024



PARIS 2024

PARTENAIRE PREMIUM

casden.fr



Retrouvez-nous chez



CASDEN Banque Populaire – Société Anonyme Coopérative de Banque Populaire à capital variable – Siège social : 1 bis rue Jean Wiener 77420 Champs-sur-Marne – Siren n° 784 275 778 – RCS Meaux – Immatriculation ORIAS n° 07 027 138 • BPCE – Société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital de 170 384 630 euros – Siège social : 50, avenue Pierre Mendès France 75201 Paris Cedex 13 – Siren n° 493 455 042 – RCS Paris – Immatriculation ORIAS n° 08 045 100 • Crédit photo : © Roman Jehanno • Conception : Insign 2020 • Merci à Isabelle, directrice de crèche, Ophélie, professeur des écoles, Gilles fonctionnaire civil de la Défense et Fatoumata, aide soignante, d'avoir prêté leur visage à notre campagne de communication.

